

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGERSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 11 mars 2024 à 19h30

Nombre des conseillers élus : 28 Conseillers en fonction : 28
Conseillers présents : 24 Absents : 04 Procurations : 04

Sous la Présidence de M. Thierry SCHAAL, Maire.

Membres présents : M. Denis **RIEFFEL** – Mme Eva **ASTROLOGO** - M. Christian **BRONNER** Mme Audrey **GVALET** – M. Vincent **FENDER** - Mme Agnès **VAN LUCHENE-MULLER** - M. Olivier **RAGOT** - Mme Françoise **FREISS**, **adjoints**.

M. Jean-Michel **VALENTIN** – M. Gilles **GARREAU** - M. Jean-Luc **CLAVELIN** – M. Reynald **TOURNIER** - M. Francis **LORRETTE** – Mme Corinne **RIFF-SCHAAL** – M. Philippe **BOULE** – Mme Isabelle **SCHLENCKER-BIRGEL** – M. Philippe **ESPOSITO** Mme Céline **MARTIN** – Mme Céline **RIEGEL** – Mme Rachel **NUSS** – Mme Anne **SEIBERT** – M. Geoffroy **ANTHON** Mme Stéphanie **ECARNOT**

Membres absents excusés : Mme Véronique **ANTOINE**, procuration à M. Jean-Michel **VALENTIN** – M. Jacques **MEYER**, procuration à M. Vincent **FENDER** – M. Sébastien **MEHL**, procuration à M. Denis **RIEFFEL** – Mme Lise **PAUCHET**, procuration à M. Reynald **TOURNIER**

L'ORDRE DU JOUR

1. Préambule : Signature convention partenariale avec l'Eurométropole de Strasbourg
2. Désignation d'un(e) secrétaire de séance
3. Approbation du PV du CM du 12 février 2024
4. Compte de gestion 2023
5. Compte administratif 2023
6. Affectation des résultats de l'exercice 2023
7. Taux des impôts communaux 2024
8. Budget primitif 2024
9. Bilan concertation projet d'aménagement M83
10. Modification du tableau des effectifs
11. Subventions scolaires
12. Subvention FDMJC

Points d'informations

- 13. Information Droits du sol
- 14. Informations du Maire

Le Maire,

Thierry SCHAAL



Le secrétaire de séance,

Olivier RAGOT



Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGERSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 11 mars 2024 à 19h30

Nombre des conseillers élus : 28
Conseillers présents : 24

Conseillers en fonction : 28
Absents : 04
Procurations : 04

1. Préambule : Signature convention partenariale avec l'Eurométropole de Strasbourg

M. Le Maire et M. Alexandre LORENTZ (Maire de Mittelhausbergen et conseiller eurométropolitain délégué au suivi des contractualisation entre les communes et l'EMS) signent la convention partenariale entre l'Eurométropole de Strasbourg et la commune de Fegersheim, qui s'inscrit dans le cadre du Pacte de Gouvernance passé entre les communes et l'Eurométropole de Strasbourg le 20 novembre 2020.

Le Maire,

Thierry **SCHAAL**



Le secrétaire de séance,

Olivier **RAGOT**



PJ. Convention partenariale entre l'EMS et la commune de Fegersheim

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGERSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 11 mars 2024 à 19h30

Nombre des conseillers élus : 28
Conseillers présents : 24

Conseillers en fonction : 28
Absents : 04
Procurations : 04

2. Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur Olivier RAGOT a été désigné secrétaire de séance.

Le Maire,

Thierry **SCHAAL**



Le secrétaire de séance,

Olivier **RAGOT**



Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGERSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 11 mars 2024 à 19h30

Nombre des conseillers élus : 28
Conseillers présents : 24

Conseillers en fonction : 28
Absents : 04
Procurations : 04

3. Approbation du P.V. du C.M. du 12 février 2024.

Le P.V. est approuvé à l'**unanimité**, moyennant la modification suivante :

- Point n° 9 (Subventions dans le domaine scolaire) : Rajouter la mention « Cette somme sera réajustée et versée en fonction du certificat de présence. » à la subvention demandée par l'école Germain Muller

Le Maire,

Thierry **SCHAAL**



Le secrétaire de séance,

Olivier **RAGOT**



COMMUNE DE FEGERSHEIM**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal****Séance du lundi 11 mars 2024 à 19h30**

Nombre des conseillers élus : 28

Conseillers en fonction : 28

Conseillers présents : 24

Absents : 04

Procurations : 04

4. Compte de gestion 2023

Le Compte de gestion est le document comptable tenu par la Trésorerie, qui retrace annuellement l'exécution du budget de la commune. Il est établi en parallèle du compte administratif qui est, lui, tenu directement par la commune, ces deux documents devant in fine être conformes en tout point.

Suite à la transmission du compte de gestion définitif par le Responsable du service comptable d'Erstein, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le compte de gestion 2023 qui se résume comme suit :

	Résultat de clôture de l'exercice 2022	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture de l'exercice 2023
FONCTIONNEMENT	589 832,21	589 832,21	391 950,76	391 950,76
INVESTISSEMENT	231 666,44	231 666,44	279 867,30	511 533,74
TOTAL	821 498,65	821 498,65	671 818,06	903 484,50

Le Conseil municipal,
vu le budget primitif 2023 voté le 6 mars 2023 et ses décisions modificatives n°1 votée le 9 octobre 2023 et n°2 votée le 27 novembre 2023,
vu l'avis de la commission finances, achats et marchés publics en date du 29 février 2024, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, considérant la concordance des écritures comptables de l'ordonnateur et du comptable, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **déclare** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Responsable du service de gestion comptable d'Erstein, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,
- **approuve** ce compte de gestion et le déclare conforme avec le compte administratif 2023 dressé par l'ordonnateur.

Le Maire,

Thierry SCHAAL



Le secrétaire de séance,

Olivier RAGOT



PJ. *Compte de gestion 2023 – page recto-verso (résultat d'exécution de l'exercice 2023)*

Résultats budgétaires de l'exercice

13700 - FEGERSHEIM -

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	3 592 820,00	6 393 820,00	9 986 640,00
Titres de recette émis (b)	2 840 656,04	6 449 396,62	9 290 052,66
Réductions de titres (c)	2 563,77	56 111,34	58 675,11
Recettes nettes (d = b - c)	2 838 092,27	6 393 285,28	9 231 377,55
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	3 592 820,00	6 393 820,00	9 986 640,00
Mandats émis (f)	2 563 185,41	6 273 843,11	8 837 028,52
Annulations de mandats (g)	4 960,44	272 508,59	277 469,03
Dépenses nettes (h = f - g)	2 558 224,97	6 001 334,52	8 559 559,49
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	279 867,30	391 950,76	671 818,06
(h - d) Déficit			

COMMUNE DE FEGERSHEIM**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal****Séance du lundi 11 mars 2024 à 19h30**

Nombre des conseillers élus : 28

Conseillers en fonction : 28

Conseillers présents : 23

Absents : 05

Procurations : 04

5. Compte administratif 2023

Le compte administratif représente le résultat de l'exécution comptable de l'année écoulée.
Pour l'année 2023 il peut se résumer ainsi :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Résultat propre de l'exercice 2023	6 001 334,52 €	6 393 285,28 €	391 950,76 €
	Résultat antérieur reporté 2022			
	Solde global de fonctionnement			391 950,76 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	Résultat propre de l'exercice 2023	2 558 224,97 €	2 838 092,27 €	279 867,30 €
	Résultat antérieur reporté 2022		231 666,44 €	231 666,44 €
	Solde global d'investissement			511 533,74 €
SOLDE global de l'exécution		8 559 559,49 €	9 463 043,99 €	903 484,50 €

Il appartient au Conseil municipal d'examiner le compte administratif et de comparer la balance générale avec celle du compte de gestion établi par le Responsable du centre de gestion comptable d'Erstein, en faisant valoir le cas échéant les objections qu'il juge nécessaire.

Après les débats sur le compte administratif de l'exercice 2023, M. Denis RIEFFEL assure la présidence et soumet le compte administratif au vote, le Maire ayant quitté la salle.

Le Conseil municipal,
vu le budget primitif 2023 voté le 6 mars 2023 et ses décisions modificatives n°1 votée le 9 octobre 2023 et n°2 votée le 27 novembre 2023,
vu la délibération portant approbation du compte de gestion 2023,
vu l'avis de la commission finances, achats et marchés publics en date du 29 février 2024,
après examen du compte administratif 2023 en concordance avec le compte de gestion du receveur municipal,
après en avoir délibéré, **à l'unanimité** (M. Le Maire ne prend pas part au vote)
- **approuve** le compte administratif 2023

Le Maire,

Thierry **SCHAAL**



Le secrétaire de séance,

Olivier **RAGOT**



PJ. : Tableau de synthèse CA 2023 par chapitres

Accusé de réception en préfecture
067-216701375-20240311-CM-D_2024_09-DE
Date de télétransmission : 18/03/2024
Date de réception préfecture : 18/03/2024

1 SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES						
N° de Chap	Chapitres	CA 2022	Budget 2023	CA 2023	Taux de réalisation	évol CA 2023/CA 2022
011	Charges à caractère général	1 583 482,53	1 993 000,00	1 891 469,84	94,91%	19,45%
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 664 268,97	2 784 000,00	2 710 090,50	97,35%	1,72%
65	Autres charges de gestion courante	523 862,36	583 638,00	545 293,46	93,43%	4,09%
Total dépenses de gestion courante :		4 771 613,86	5 360 638,00	5 146 853,80	96,01%	7,86%
66	Charges financières	63 320,83	57 870,00	56 104,50	96,95%	-11,40%
67	Charges exceptionnelles	8 832,05	3 000,00	2 850,67	95,02%	-67,72%
042/6 8	Provisions pour risques contentieux		5 000,00	487,45		
014	Pénalités loi SRU/FPIC	104 110,48	110 000,00	89 290,06	81,17%	-14,24%
Total dépenses réelles de fonctionnement		4 947 877,22	5 536 508,00	5 295 586,48	95,65%	7,03%
023	Virement à la section d'investissement		135 589,00			
042	Dotations aux amortissements	548 950,55	721 723,00	705 748,04	97,79%	28,56%
Total dépenses d'ordre de fonctionnement		548 950,55	857 312,00	705 748,04	82,32%	28,56%
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT :		5 496 827,77	6 393 820,00	6 001 334,52	93,86%	9,18%

2 SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES						
N° de Chap	Chapitres	CA 2022	Budget 2023	CA 2023	Taux de réalisation	évol CA 2023/CA 2022
013	Atténuation de charges	11 505,91	30 000,00	66 964,64	223,22%	482,00%
70	Ventes des services et du domaine	317 303,49	328 100,00	386 307,98	117,74%	21,75%
73	Impôts et taxes M57		629 000,00	688 765,00	109,50%	
731	Impositions directes	3 601 910,06	3 052 700,00	3 007 386,96	98,52%	2,62%
74	Dotations et participations	1 905 838,74	2 107 320,00	2 000 288,01	94,92%	4,96%
75	Autres produits de gestion courante	202 072,98	214 100,00	211 778,74	98,92%	4,80%
Total recettes de gestion courante :		6 038 631,18	6 361 220,00	6 361 491,33	100,00%	5,35%
76	Produits financiers	2 644,80	2 500,00	1 208,40	48,34%	-54,31%
77	Produits exceptionnels	15 474,35	100,00	585,55	585,55%	-96,22%
Total recettes réelles de fonctionnement		6 056 750,33	6 363 820,00	6 363 285,28	99,99%	5,06%
042	Amortissement de subventions	29 909,65	30 000,00	30 000,00		
Total recettes d'ordre de fonctionnement		29 909,65	30 000,00	30 000,00	100,00%	0,30%
002	Excédent d'exécution de la section de fonctionnement					
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT :		6 086 659,98	6 393 820,00	6 393 285,28	99,99%	5,04%

Résultat de la section de fonctionnement 2023 = 391 950,76 €

Pour mémoire résultat 2022 = 589 832,21

3 SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES						
N° de Chap	Chapitres	CA 2022	Budget 2023	CA 2023	Taux de réalisation	évol CA 2023/CA 2022
20	Immobilisations incorporelles	29 331,84	33 254,00	14 448,94	43,45%	-50,74%
*204	Subventions d'équipement	29 264,21	320 820,00	11 191,14	3,49%	-61,76%
21	Immobilisations corporelles	1 028 824,80	1 848 181,09	1 527 680,21	82,66%	48,49%
23	Immobilisations en cours	515 787,95	970 871,41	664 998,00	68,49%	28,93%
26	Autres formes de participations		3 400,00	3 400,00	100,00%	
*27	Autres immobilisations financières		128 600,00	55 425,77	43,10%	
Total dépenses d'équipement :		1 603 208,80	3 305 126,50	2 277 144,06	68,90%	42,04%
10	TLE / annulation sur exercice antérieur					
16	Emprunts et dettes assimilées	230 457,91	237 500,00	236 801,32	99,71%	2,75%
Total dépenses financières		230 457,91	237 500,00	236 801,32	99,71%	2,75%
Total dépenses réelles d'investissement		1 833 666,71	3 542 626,50	2 513 945,38	70,96%	37,10%
040	Amortissement de subventions		30 000,00	30 000,00	100,00%	
041	Opérations patrimoniales	4 387,40	20 193,50	14 279,59	70,71%	225,47%
Total dépenses d'ordre d'investissement		4 387,40	50 193,50	44 279,59	88,22%	909,24%
001	Déficit d'exécution de la section d'investissement					
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT :		1 838 054,11	3 592 820,00	2 558 224,97	71,20%	39,18%

4 SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES						
N° de Chap	Chapitres	CA 2022	Budget 2023	CA 2023	Taux de réalisation	évol CA 2023/CA 2022
13	Subventions d'investissement	14 851,77	388 815,85	107 813,77	27,73%	625,93%
16	Emprunts et dettes assimilées		1 200 000,00	1 200 000,00	100,00%	
Total recettes d'équipement :		14 851,77	1 588 815,85	1 307 813,77	82,31%	870,6%
10	Dotations, fonds divers et réserves	320 938,90	305 000,00	220 418,66	72,27%	-31,32%
1068	Excédent de fonctionnement capital	635 979,30	589 832,21	589 832,21	100,00%	-7%
138	Autres subvention d'invest non transférables					
Total recettes financières		956 918,20	894 832,21	810 250,87	90,55%	-1,5%
Total recettes réelles d'investissement		971 769,97	2 483 648,06	2 118 064,64	85,28%	118%
021	Virement de la section de fonctionnement		135 589,00			
16-19	Chapitres d'ordre 192 permet constater +/- values					
040	Opération d'ordre entre sections / dotations aux amortissements	548 950,55	721 723,00	705 748,04	97,79%	29%
041	13 Opérations patrimoniales	4387,40	20 193,50	14 279,59	70,71%	225,47%
Total recettes d'ordre d'investissement (021+19+040+21) :		548 950,55	857 312,00	720 027,63	83,99%	31%
001	Excédent d'exécution de la section d'investissement		231 666,44			
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT :		1 525 107,92	3 592 820,00	2 838 092,27	78,99%	86%

Restes à réaliser

1 110 406,49

352 563,36

2023: Résultat d'investissement de l'exercice (Recettes - Dépenses)	279 867,30 €
Résultat 2022 reporté	231 666,44 €
2023 : Résultat global de la section d'investissement	511 533,74 €

COMMUNE DE FEGERSHEIM**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal****Séance du lundi 11 mars 2024 à 19h30**

Nombre des conseillers élus : 28

Conseillers en fonction : 28

Conseillers présents : 24

Absents : 04

Procurations : 04

6. Affectation du résultat de l'exercice budgétaire 2023

Le compte administratif 2023 a fait apparaître les résultats budgétaires ci-dessous :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Résultat propre de l'exercice 2023	6 001 334,52 €	6 393 285,28 €	391 950,76 €
	Résultat antérieur reporté 2022			
	Solde global de fonctionnement			391 950,76 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	Résultat propre de l'exercice 2023	2 558 224,97 €	2 838 092,27 €	279 867,30 €
	Résultat antérieur reporté 2022		231 666,44 €	231 666,44 €
	Solde global d'investissement			511 533,74 €
SOLDE global de l'exécution		8 559 559,49 €	9 463 043,99 €	903 484,50 €

Le résultat de la section d'investissement constaté pour l'année n-1 est obligatoirement repris à la section d'investissement du budget de la nouvelle année. Ainsi les 511 533,74 € de résultat d'investissement 2023 seront inscrits au budget primitif 2024 en recettes d'investissement.

Le résultat de fonctionnement de l'année N-1 peut, en revanche, être, en tout ou partie, affecté à la section de fonctionnement ou d'investissement sur décision du Conseil municipal. En 2023 il s'est élevé à 391 950,76 €.

Sur avis de la commission des finances, il est proposé d'affecter ce résultat de fonctionnement 2023 au budget primitif 2024 comme suit :

- 50 000,00 € en recettes de la section de fonctionnement
- 341 950,76 € en recettes de la section d'investissement.

Le Conseil municipal,
vu le budget primitif 2023 voté le 6 mars 2023 et ses décisions modificatives n°1 votée le 9 octobre 2023 et n°2 votée le 27 novembre 2023,
vu la délibération portant approbation du compte administratif 2023,
vu l'avis de la commission finances, achats et marchés publics en date du 29 février 2024,
après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,
- **approuve** l'affectation des résultats de l'exercice 2023 au budget primitif 2024 tel que détaillé ci-dessus.

Le Maire,


Thierry **SCHAAL**



Le secrétaire de séance,


Olivier **RAGOT**



COMMUNE DE FEGERSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 11 mars 2024 à 19h30

Nombre des conseillers élus : 28

Conseillers en fonction : 28

Conseillers présents : 24

Absents : 04

Procurations : 04

7. Taux des impôts communaux 2024

En février 2022, le Conseil municipal avait décidé d'augmenter le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties de 2 % (de 26,79 % à 27,33 %) après 16 ans sans hausse et alors que ce dernier était le plus bas des 33 communes de l'Eurométropole de Strasbourg.

Quelques semaines plus tard, une nouvelle crise voyait le jour avec l'invasion russe en Ukraine entraînant une forte dégradation du contexte économique global, et conduisant les marges financières de la commune à reprendre leur tendance à la baisse malgré la hausse fiscale. La capacité à investir dans de nouveaux projets et à développer les services à la population demeure donc de plus en plus soumise aux contraintes budgétaires.

En effet, la forte inflation de ces deux dernières années (estimée à 4,9 % en 2023, après 5,2 % en 2022) et l'explosion des dépenses d'énergie (+ 210 000 € par an pour Fegersheim) ont conduit à une augmentation des dépenses réelles de fonctionnement de 4,6 % en 2022 et 7 % en 2023.

Pour 2024, les coûts de l'énergie ne devraient que légèrement baisser (- 25 000 €), tandis que les différents contrats de maintenance et d'entretien (+ 35 000 €) et les prestations de service à destination des enfants, telles que la restauration scolaire et de la crèche (+ 15 000 €) ou l'animation périscolaire et jeunesse (+ 58 000€) continuent leur forte hausse.

A cela s'ajoute la majoration annoncée de la pénalité pour insuffisance de logement sociaux pendant trois ans (+ 53 000 € par an), la location d'un nouveau hangar pour les ateliers techniques (+ 132 600 € par an), et l'augmentation des intérêts de la dette (+ 40 000 €) en raison de la conclusion d'un nouvel emprunt de 1,2 millions d'euros fin 2023.

Au global, les dépenses réelles de fonctionnement s'établiront à 5 824 000 € au budget primitif 2024, soit une croissance de 5,19 % par rapport au budget primitif de 2023.

Les recettes de fonctionnement, quant à elles, augmentent moins rapidement (- 2,4 % en 2022 et + 5 % en 2023) malgré les revalorisations de la fiscalité (+ 6,9 % en 2022 et 1,2 % en 2023). Cela s'explique notamment par la baisse des droits perçus par la commune sur les transactions foncières (droits de mutation) de - 172 500 € en 2023, soit une baisse de plus de la moitié de cette recette, en lien direct avec la chute des ventes immobilières, et la faible progression voire la stagnation des recettes des services publics communaux (restauration scolaire, garderie, crèche, école de musique et de danse, locations de salles...) et des produits du domaine public (loyers commerciaux, locations de salles, droits d'occupation du domaine public).

Sans augmentation d'impôts, les recettes réelles de fonctionnement pour l'année 2024 sont estimées à 6 413 000 €, soit un niveau quasi stable par rapport au budget 2023 (+ 0,8 %).

Cet effet ciseau de la hausse des dépenses de fonctionnement à un rythme supérieur à celui des recettes de fonctionnement se traduit par une diminution de la capacité de la commune à autofinancer ses projets d'investissement. Elle s'établissait en moyenne autour de 1 000 000 € jusqu'en 2020 et baisse de manière progressive jusqu'à 830 000 € en 2023.

Du côté des investissements, le rythme n'a pourtant pas faibli ces dernières années pour continuer à développer les équipements et les services et à entretenir le patrimoine communal. Ont été investis 1,8 millions en 2020, 2,4 millions en 2021, 3,3 millions en 2022, et 2,5 millions en 2023, soit un total de 10 millions d'euros depuis le début du mandat.

L'année passée, la commune a ainsi engagé ou achevé plusieurs chantiers importants, dont les principaux ont été :

- La mise en conformité incendie et accessibilité du bâtiment situé 10 rue de l'école : 388 000€
- La finalisation de la création d'un skate-park/terrain multisports et la modernisation des tennis extérieurs : 308 000 € en 2023
- La modernisation des systèmes de chauffage des bâtiments communaux : 280 000 € en 2023
- L'acquisition de la maison située au 13 rue de Lyon dans le cadre d'une procédure d'abandon manifeste : 260 000 €
- La poursuite des travaux de l'église Saint Maurice de Fegersheim (dont la sécurisation du beffroi) : 185 000 €
- La poursuite de la modernisation de l'éclairage public : 173 000 € en 2023
- La mise en conformité du sol et la modernisation des gradins de la salle A du CSC : 155 000€.

Pour financer ces projets, une politique active de recherches d'aides auprès des différents financeurs (Etat, Région, CEA) a été menée ces dernières années, mais celles obtenues en 2023 ont dû subir en partie un glissement de leur versement sur 2024.

Il a donc été nécessaire de recourir à un emprunt de 1,2 millions d'euros fin 2023 pour couvrir l'ensemble des dépenses et absorber le choc de l'inflation et des dépenses d'énergie.

Pour 2024, le montant total des nouveaux investissements inscrits au budget s'élève à près de 2 millions d'euros et comprend notamment :

- Les travaux d'aménagement intérieur du nouveau Centre technique municipal : 220 000 €
- La poursuite de la modernisation de l'éclairage public : 190 000 €
- La rénovation de la façade et le remplacement des menuiseries du 46 rue de Lyon : 135 000 €
- La participation aux travaux de création d'un parking au 1 rue de l'église à Ohnheim à hauteur de 50% du coût des travaux, soit 270 000 €, à étaler sur 2 ans, soit 135 000 € en 2024
- Les travaux de rénovation de l'EHPAD le Gentil'home : 106 500 €
- Le remboursement annuel du portage de l'acquisition du terrain au 2 rue du Maréchal des logis Gill et de la maison du 8 rue Henri Ebel : 80 500 €
- L'installation de panneaux photovoltaïques sur La Ruche : 75 000 €.

Le maintien de marges de fonctionnement est donc indispensable pour préserver la capacité à investir de la commune sur les prochaines années sans devoir trop alourdir son endettement.

C'est pourquoi, en plus de la revalorisation nationale des bases de 3,9 % (sauf locaux professionnels : + 0,9 %), il est aujourd'hui proposé au Conseil municipal, sur avis partagé de la commission des finances, d'établir ses recettes de fonctionnement sur la base d'une **augmentation de 3,66 % du taux communal de la taxe foncière sur les propriétés bâties**, passant ainsi de **27,33 % à 28,33 %**, et de **3,61 % de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires**, passant de **15,77 % à 16,34 %** à compter de l'exercice 2024.

Le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties (terrains agricoles) restera inchangé à 60,76%.

L'évolution des taux sera donc la suivante :

	Taux 2023	Taux 2024
Taxe foncière sur les propriétés bâties	27,33 %	28,33 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	60,76 %	60,76 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	15,77 %	16,34 %

Les différentes simulations effectuées en lien avec la Trésorerie publique indiquent que l'augmentation de la taxe foncière sur les propriétés bâties devrait représenter un effort supplémentaire annuel d'un montant compris entre 22 € à 47 € pour les ménages en fonction de la typologie des logements concernés (en plus d'une augmentation également comprise entre 23 et 48 € liée à l'évolution des bases, soit une hausse globale de l'ordre de 45 à 95 €). Il est à noter que seuls les propriétaires seront redevables de cette taxe, soit 65 % des habitants de Fegersheim. Elle concerne également les entreprises, les commerces et les industries du territoire.

Le Conseil municipal,
vu le débat d'orientation budgétaire 2024 en date du 12 février 2024,
vu l'avis de la commission finances, achats et marchés publics en date du 29 février 2024,
après en avoir délibéré, **à la majorité moins deux abstentions (Mme Rachel NUSS, M. Jean-Michel VALENTIN)**

- **arrête** les taux des impôts locaux comme suit pour l'année 2024 :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 28,33 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 60,76 %.

Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) : 16,34 %.

Le Maire,

Thierry **SCHAAL**



Le secrétaire de séance,

Olivier **RAGOT**



Accusé de réception en préfecture
067-216701375-20240311-CM-D_2024_11-DE
Date de télétransmission : 18/03/2024
Date de réception préfecture : 18/03/2024

COMMUNE DE FEGERSEIM**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal****Séance du lundi 11 mars 2024 à 19h30**

Nombre des conseillers élus : 28	Conseillers en fonction : 28
Conseillers présents : 24	Absents : 04 Procurations : 04

8. Budget primitif 2024

Après analyse par la commission des finances, réunie le 29 février 2024, il est proposé au Conseil municipal, d'adopter le projet de budget primitif ainsi que ses documents annexes pour les montants totaux suivants :

Section de fonctionnement :	6 635 000 €
Section d'investissement :	2 388 000 €
TOTAL	9 023 000 €

Ce projet de budget primitif 2024, intègre les résultats du compte administratif 2023, ainsi que les restes à réaliser 2023 qui sont repris dans le budget initial de la section d'investissement 2024 pour un montant de 352 563,36 € en dépenses.

En section de fonctionnement, le budget est en augmentation par rapport au BP 2023 (+ 3,77 %).

En section d'investissement, le budget diminue au global par rapport au BP 2023 (- 33,53 %), mais le montant de nouveaux projets est légèrement supérieur et s'élève à 2 millions d'euros (contre 1,8 millions en 2023).

La synthèse par chapitres du projet de budget et la liste des projets d'investissements sont présentées dans les tableaux annexés. La maquette budgétaire complète et ses annexes seront disponibles le soir de la séance.

Le Conseil municipal,
vu les délibérations du Conseil municipal du 3 octobre 2022 approuvant le passage à la comptabilité M 57 au 1^{er} janvier 2023, ainsi que le règlement budgétaire et financier,
vu le débat d'orientation budgétaire 2024 en date du 12 février 2024,
vu le compte administratif 2023,
vu l'avis de la commission finances, achats et marchés publics en date du 29 février 2024,
après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,
- **adopte** le budget primitif 2024 ainsi que ses documents annexes.

Le Maire,

Thierry **SCHAAL**



Le secrétaire de séance,

Olivier **RAGOT**



*PJs : Note synthétique et synthèse budget primitif 2024 par chapitres
Liste des nouveaux investissements 2024
Tableau des effectifs
Etat des indemnités des élus*

Accusé de réception en préfecture
067-216701375-20240311-CM-D_2024_12-DE
Date de télétransmission : 18/03/2024
Date de réception préfecture : 18/03/2024

COMMUNE DE FEGERSHEIM
ETAT DES EFFECTIFS PERMANENTS DU PERSONNEL 2024

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF BUDGETAIRE au 01.01.2024	EFFECTIF POURVU au 01/01	TEMPS NON COMPLET
<i>Emploi fonctionnel</i>				
Directrice générale des services	A	1	1	0
<i>Filière administrative</i>				
<i>Attaché (emploi non permanent)</i>	A	1	1	0
Attaché	A	2	2	0
Rédacteur principal de 1ère classe	B	1	1	0
Rédacteur	B	2	2	0
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	4	4	1
Adjoint administratif	C	3	3	1
<i>Filière technique</i>				
Ingénieur territorial	A	1	1	0
Technicien principal 1ère classe	B	1	1	0
Agent de maîtrise principal	C	3	3	0
Agent de maîtrise	C	1	1	0
Adjoint technique principal 1ère classe	C	6	6	1
Adjoint technique principal 2ème classe	C	2	2	1
Adjoint technique	C	5	4	1
Adjoint technique (ASVP)	C	1	1	0
<i>Filière médico-sociale</i>				
<i>Educateur de jeunes enfants (emploi non permanent)</i>	A	1	1	1
Educateur de jeunes enfants	A	3	3	2
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	B	3	3	2
Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	1	1	0
<i>Filière sociale</i>				
ATSEM principal 1ère classe	C	6	6	4
ATSEM principal 2ème classe	C	2	2	1
<i>Filière animation</i>				
Adjoint d'animation principal 2ème classe	C	1	1	1
Adjoint d'animation	C	5	5	5
<i>Filière culturelle</i>				
Bibliothécaire	A	1	1	0
Assistant spéc. d'enseignem. artist. 1ère classe	B	1	1	1
Assistant spéc. d'enseignem. artist. 2ème classe	B	1	1	1
Assistant d'enseignement artistique	B	12	12	12
Assistant de conservation du patrimoine ppal de 2ème class	B	1	1	0
Adjoint du patrimoine	C	2	2	1
<i>Filière police municipale</i>				
Brigadier chef principal	C	1	1	0
TOTAL		75	74	36



Commune de Fegersheim
Séance du Conseil municipal

Etat annuel des indemnités perçues en 2023
par les élus siégeant au Conseil municipal
Article L. 2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

A compter de 2021, chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune.

Ainsi, toutes les sommes perçues par les élus au titre de leurs mandats et fonctions, au titre d'un exercice, doivent y être mentionnées et ce même si elles n'ont pas formellement l'intitulé « indemnités ».

Ci-joint l'état concernant les élus siégeant actuellement au Conseil municipal.



COMMUNE DE FEGERSSHEIM
Etat des indemnités des élus - année 2023

Montants exprimés en euros bruts

Bénéficiaire	Mandat	Structure	Montant annuel 2023
Thierry SCHAAL	Maire	Commune de Fegersheim	26 767,74
	Vice-Président	Eurométropole de Strasbourg	32 461,98
	Vice-Président	SDEA	4 168,49
	Vice-Président	SMEAS	1 460,10
Denis RIEFFEL	1 ^{er} Adjoint	Commune de Fegersheim	9 733,74
Eva ASTROLOGO	2 ^{ème} Adjointe	Commune de Fegersheim	9 733,74
Christian BRONNER	3 ^{ème} Adjoint	Commune de Fegersheim	9 733,74
Audrey GVALET	4 ^{ème} Adjointe	Commune de Fegersheim	9 733,74
Vincent FENDER	5 ^{ème} Adjoint	Commune de Fegersheim	9 733,74
Agnès VAN LUCHENE-MULLER	6 ^{ème} Adjointe	Commune de Fegersheim	9 733,74
Olivier RAGOT	7 ^{ème} Adjoint	Commune de Fegersheim	9 733,74
Françoise FREISS	8 ^{ème} Adjointe	Commune de Fegersheim	9 733,74
Jean-Luc CLAVELIN	Conseiller municipal délégué	Commune de Fegersheim	3 844,86
Francis LORRETTE	Conseiller municipal délégué	Commune de Fegersheim	3 844,86

Liste nouveaux investissements BP 2024

F C O T N I	NATURE	CENTRE DE COÛT	LIBELLE ARTICLE	LIBELLE DE L' OPERATION	BP 2024	Commentaires
01	13913	ADM	Subventions d'équipement Département	AMORTISSEMENTS	23 200,00 €	Amortissements
01	13918	ADM	Autres subventions d'équipement	AMORTISSEMENTS	6 800,00 €	Amortissements
01	1641	ADM	Emprunts	EMPRUNTS	315 000,00 €	4 emprunts + nouvel emprunt
020	2033	ADM	Frais d'insertion	ANNONCES AAPC MARCHES	6 000,00 €	AAPC publication nouveaux marchés
020	2051	ADM	Concessions et droits similaires	LICENCES LOGICIELS	15 400,00 €	Refonte site internet + licences CAL mairie
01	2113	ADM	Chapitre 041	ECRITURES D'ORDRE	8 786,64 €	Avances sur marché
01	2188	ADM	Chapitre 041	ECRITURES D'ORDRE	10 000,00 €	Avances sur marché
025	21316	ADM	Équipements du cimetière	EQUIPEMENTS POUR CIMETIERE	2 500,00 €	plaques/cimetière
020	21838	INFO	Matériel de bureau et matériel informatique	MATERIEL INFORMATIQUE MAIRIE	5 000,00 €	Matériel informatique divers 5000
020	21848	MAIRIE	Mobilier	MOBILIER DIVERS MAIRIE	10 000,00 €	Isolation baie info
020	2313	MAIRIE	Travaux	TRAVAUX DIVERS	27 200,00 €	MOE mise en accessibilité (25 000 en 2024 - 25 000 à prévoir en 2025) + fx plafds porche 2200
020	238	ADM	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	AVANCES ENTREPRISES MARCHÉ PUBLIC	10 000,00 €	Avances sur marché
01	266	ADM	Autres formes de participations	PARTICIPATION AU CAPITAL DE L AFL	3 500,00 €	Participation au capital de l'Agence France Locale 2 rue Mal Logis Gil 128000 € x 2 sur 10 ans (2023-2032) soit 25 600 €/an + 8 rue Henri Ebel 550000 € portage sur 10 ans (2024-2033) soit 55 000 €/an
01	27638	ADM	Autres établissements publics	CREANCES SUR COLLECTIVITE	80 500,00 €	
			ADM-MAIRIE		523 886,64 €	
312	21351	AUBERGE	Bâtiments publics	TRAVAUX AUBERGE SOLEIL D'OR	15 000,00 €	Carrelage couloir d'entrée
			AUBERGE		15 000,00 €	
312	21318	FOYER	Autres bâtiments publics	TRAVAUX FOYER PAROISSIAL SAINT MAURICE	25 000,00 €	Sas isolement sous-sol
338	21318	NPERISCO	Autres bâtiments publics	ESPACE PERISCOLAIRE "Multi usage" 10 RUE DE L ECOLE MP 2023-02	18 000,00 €	Avenants lots 8 -5-6-9-14 + MOE à créer engagement
312	21318	EGLISE OHN	Autres bâtiments publics	EGLISE ST AMAND OHNHEIM	10 000,00 €	Remplacement ventilateur orgue
312	21318	EGLISE FEG	Autres bâtiments publics	TRAVAUX EGLISE SAINT MAURICE FEGERSHEIM MP 2021-08	10 000,00 €	2024 uniquement Enrayure/travaux clocher + travaux façade pierres de taille 182 064
312	21318	BAT	Autres bâtiments publics	MISSION CHAUFFAGE MP 2022-04 + COFFRET CHAUFFERIE EEO et MP 2021-12 + DIVERS BAT DEFIBRILATEURS	42 000,00 €	Paiement tranche 2 chauffage AXIMA
312	2313	BAT	Constructions	BATIMENTS ERP (ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC)	20 000,00 €	Levée réserves Dekra (selon bâtiments non conformes)
50	2313	BAT	Constructions	46 RUE DE LYON RENOVATION FACADES ET MENUISERIES	135 000,00 €	Reprise crépis 46 rue de Lyon
			BATIMENTS		260 000,00 €	
020	2188	CAVEAU	Autres immobilisations corporelles	MATERIEL CAVEAU	4 000,00 €	ANIM devis Wave event achat nouvelle console 4000
020	2313	CAVEAU	Constructions	TRAVAUX VOUTE AU CAVEAU	15 000,00 €	Etude de voute
			CAVEAU		19 000,00 €	
313	2188	CLEF	Autres immobilisations corporelles	AUTRES FOURNITURES	1 000,00 €	totebags clef
313	21848	CLEF	Mobilier	MOBILIER	900,00 €	CLEF Mobilier bureau
			CLEF		1 900,00 €	
4221	2158	CRECHE	Autres installations, matériel et outillage techniques	MATERIEL FOURNITURES CRECHE	1 300,00 €	Bouchons sur mesure Audika protection
4221	2188	CRECHE	Autres immobilisations corporelles	DIVERS CRECHE	12 000,00 €	AMO crèche anciens ateliers
4221	2313	CRECHE	Constructions	DIVERS CRECHE	15 000,00 €	Nouvelle structure motricité (80% prise en charge CAF en recettes)
			CRECHE		28 300,00 €	
321	21314	CSC	Bâtiments culturels et sportifs	BATIMENTS SALLES DIV. CSC	15 000,00 €	Contrôle conformité tatami dojo
322	2312	CSC		TENNIS COURTS COUVERTS	5 000,00 €	TENNIS COURTS COUVERTS Inspection poutre cuisine
321	21351	CSC	Bâtiments publics	TRAVAUX CSC	42 200,00 €	Remplacement EPMR 20000 (2024) + carrelage foot/couloir salle C (12 000) + réfection vestiaires dojo (6600)+sono salle B 3600
321	21848	CSC	Mobilier	MOBILIER	21 000,00 €	Tables (20 000) + chauffe eau 1000
321	2313	CSC	Constructions	DIVERS TRAVAUX CSC	17 500,00 €	2 portes vitrées entrée match 10000+ asservissement porte foyer basket 2500+contrôle d'accès 5000
			CSC - TENNIS		100 700,00 €	
311	2188	EMMD	Autres immobilisations corporelles	INSTRUMENTS DE MUSIQUE ECOLE DE MUSIQUE	2 500,00 €	Costumes gala/instruments
			ECOLE DE MUSIQUE		2 500,00 €	
212	21312	EEF	Bâtiments scolaires	RENOVATION TRAVAUX EEF	10 000,00 €	salle des maitres
511	2128	ESP.VER	Autres agencements et aménagements de terrains	AMENAGEMTS TERRAINS	- €	Réfection gazon
			EEF		10 000,00 €	
212	21312	EEO	Bâtiments scolaires	RENOVATION TRAVAUX EEO	5 800,00 €	Remplacement portes battantes
			EEO		5 800,00 €	
4238	21318	EHPAD	Autres bâtiments publics	TRAVAUX RENOVATION MAISON DE RETRAITE	106 500,00 €	Remplacement ascenseur 30000+menuiseries intér 75000+remplacemnt 1/4 DI 1500
			EHPAD		106 500,00 €	
211	21841	EMF	Mobilier	MOBILIER	1 700,00 €	tableaux blancs-matériel photos -instruments de musique

Liste nouveaux investissements BP 2024

FCOTNI	NATURE	CENTRE DE COÛT	LIBELLE ARTICLE	LIBELLE DE L' OPERATION	BP 2024	Commentaires
211	2313	EMF	Constructions	TRAVAUX ECOLE MATERNELLE FEGERSHEIM	6 000,00 €	agrés jeux 6000
			EMF		7 700,00 €	
211	21841	EMO	Mobilier	MOBILIER	2 400,00 €	olympique mai 2024 clotûre JO + vélos récré
211	21831	EMO	Matériel informatique	MATERIEL INFORMATIQUE	10 000,00 €	
211	2313	EMO	TRAVAUX	TRAVAUX EMO	48 500,00 €	Eclairage ttes les salles 15000 +nouvelle chaudière GTC 30000+ détecteur lumière 3500
			EMO		60 900,00 €	
511	2121	ESP.VER	Agencements extérieurs	AMENAGEMENT AIRES JEUX PARCS+AMENAGEMENT-CLOTURE-PLANTATIONS ARBRES DIVERS	30 500,00 €	ENV plantations haies vives 7500 + arbres et arbustes 8000 + aménagement Ruche 15000
511	2158	ESP.VER	Autres installations, matériel et outillage techniques	OUTILLAGE / MATERIEL DIVERS	10 000,00 €	SECATEURS+SOUFFLEUR+ nouveaux matériel si casse
			ESPACES VERTS		40 500,00 €	
76	2121	ENV	Agencements extérieurs	MOBILIER EXTERIEUR PARCS ENVIRONNEMENT	10 000,00 €	ENV Tables pique nique
			ENVIRONNEMENT		10 000,00 €	
281	2158	PERISCO	Autres installations, matériel et outillage techniques	DIVERS ACQUISITION	750,00 €	Bouchons sur mesure protection chaises cantine/chaises bureau/tabourets ergo atsems /armoires /2 télé periscolaire11
281	2188	PERISCO	Autres immobilisations corporelles	PERISCO BATIMENT	31 000,00 €	000/+ocultation sieste 20000
			PERISCOLAIRE		31 750,00 €	
281	2188	RUCHE	Autres immobilisations corporelles	AUTRES IMMO RUCHE	75 000,00 €	Panneaux photovoltaïque 50000 + 25 000 MOE
			RUCHE		75 000,00 €	
50	2138	S.TECH	Autres constructions	CENTRE TECHNIQUE COMMUNAL CTM	220 000,00 €	CENTRE TECHNIQUE COMMUNAL CTM+ MOE 20000
510	2158	S.TECH	Autres installations, matériel et outillage techniques	DIVERS INSTALLATION ET OUTILLAGE ATELIERS	3 200,00 €	tableau électriq mobile 2000+casier a vis 1200
50	21828	S.TECH	Matériel de transport	VEHICULES/VELOS SERVICES TECHNIQUES	44 700,00 €	modernisation flotte véhicules 38 000 +vélos 6700
510	2188	S.TECH	Autres immobilisations corporelles	ATELIERS MUNICIPAUX	3 350,00 €	decos noel 3251
			SERV. TECHNIQUE/CTM/H2		271 250,00 €	
847	2041511	VOIRIE	Biens mobiliers, matériel et études	FONDS DE CONCOURS POUR REALISATION D'UN EQUIPEMENT	155 000,00 €	135000 € 1 rue Eglise parking 2024 et 135 000 € en 2025 + AUDITperformance énergétique 20 000
847	2152	VOIRIE	Installations de voirie	SIGNALETIQUES COMMUNE	15 000,00 €	ENV pancartes 5000 + Signalétiques parcs et aires de jeux 10000+
847	2152	VOIRIE	Installation , extension ou rénovation	AMELIORATION ECLAIRAGE PUBLIC	40 000,00 €	Amélioration éclairage public
847	2188	VOIRIE	Autres immobilisations corporelles	EQUIPEMENTS DE VOIRIE	12 000,00 €	Equipement pour la voirie pour sécuriser passage piétons
847	2188	VOIRIE	Autres immobilisations corporelles	TVX DEMOLITION VOIRIE	50 000,00 €	Travaux démolition maison Wildenstein
512	2315	VOIRIE	Installations, matériel et outillage techniques	REFECTION PARKING AUBERGE	3 000,00 €	Abattage arbres et reprise parking
512	2315	VOIRIE	Installations, matériel et outillage techniques	REFECTION PARKING / ECLAIRAGE PUBLIC /	189 750,00 €	100%LED 524860 + MOE (30% du projet en 2024)
			VOIRIE		464 750,00 €	
TOTAL BP GENERAL					2 035 436,64 €	



Commune de Fegersheim Séance du Conseil municipal

Note synthétique relative au budget primitif 2024 Article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le budget primitif 2023, voté le 6 mars 2023 et amendé par deux décisions budgétaires modificatives votées les 9 octobre et 27 novembre 2023, s'équilibre à 6 393 820 € en fonctionnement et 3 592 820 € en investissement, à l'issue de ces modifications.

Le budget 2024 qui est soumis au vote du Conseil municipal se résume de la manière suivante :

Section de fonctionnement :	6 635 000 €
Section d'investissement :	2 388 000 €
TOTAL	9 023 000 €

Ce projet de budget primitif 2024 intègre les résultats du compte administratif 2023 (393 765,77 € en fonctionnement et 511 533,74 € en investissement), ainsi que les restes à réaliser 2023 (travaux engagés mais pas encore entièrement payés) qui sont repris dans le budget initial de la section d'investissement 2024 pour un montant de 352 563,36 € en dépenses.

En **section de fonctionnement**, la forte inflation de ces deux dernières années (estimée à 4,9 % en 2023, après 5,2 % en 2022) et l'explosion des dépenses d'énergie (+ 210 000 € par an pour Fegersheim) ont conduit à une augmentation des **dépenses réelles de fonctionnement** de 4,6 % en 2022 et de 7 % en 2023.

Pour 2024, les coûts de l'énergie ne devraient que légèrement baisser (- 25 000 € sur le gaz), tandis que les différents contrats de maintenance et d'entretien (+ 35 000 €) et les prestations de service à destination des enfants, telles que la restauration scolaire et de la crèche (+ 15 000 €) ou l'animation périscolaire et jeunesse (+ 58 000 €) continuent leur forte hausse.

A cela s'ajoute la majoration annoncée de la pénalité pour insuffisance de logement sociaux pendant trois ans (+ 53 000 € par an), la location d'un nouveau hangar pour les ateliers techniques (+ 132 600 € par an), et l'augmentation des intérêts de la dette (+ 40 000 €) en raison de la conclusion d'un nouvel emprunt de 1,2 millions d'euros fin 2023.

Au global, les dépenses réelles de fonctionnement s'établiront à 5 824 000 € au budget primitif 2024, soit une croissance de 5,19 % par rapport au budget primitif de 2023.

Les **recettes réelles de fonctionnement**, quant à elles, augmentent moins rapidement (- 2,4 % en 2022 et + 5 % en 2023) malgré les revalorisations de la fiscalité (+ 6,9 % en 2022 et 1,2 % en 2023). Cela s'explique notamment par la baisse des droits perçus par la commune sur les transactions foncières (droits de mutation) de - 172 500 € en 2023, soit une baisse de plus de la moitié de cette recette, en lien direct avec la chute des ventes immobilières, et la faible progression voire la stagnation des recettes des services publics communaux (restauration scolaire, garderie, crèche, école de musique et de danse, locations de salles...) et des produits du domaine public (loyers commerciaux, locations de salles, droits d'occupation du domaine public).

Pour l'année 2024, les **taux d'imposition** augmenteront de **3,66 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties**, passant ainsi de **27,33 % à 28,33 %**, et de **3,61 % pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires**, passant de **15,77 % à 16,34 %**.



Commune de Fegersheim Séance du Conseil municipal

Le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties (terrains agricoles) restera inchangé à 60,76 %.

Couplées à la revalorisation nationale annuelle des bases d'imposition (+ 3,9 % et + 0,9 % pour les locaux professionnels), ces hausses de taux devraient rapporter environ 350 000 € de recettes supplémentaires qui permettront d'équilibrer le budget de fonctionnement.

Les recettes réelles de fonctionnement sont ainsi estimées à 6 554 000 €, soit une augmentation de 2,99 % par rapport au budget primitif 2023.

Cet effet ciseau de la hausse des dépenses de fonctionnement à un rythme supérieur à celui des recettes de fonctionnement se traduit par une diminution de la **capacité de la commune à autofinancer ses projets d'investissement**. Elle s'établissait en moyenne autour de 1 000 000 € jusqu'en 2020 et baisse de manière progressive jusqu'à 830 000 € en 2023.

Du côté des **investissements**, le rythme n'a pas faibli ces dernières années pour continuer à développer les équipements et les services et à entretenir le patrimoine communal. Ont été investis 1,8 millions en 2020, 2,4 millions en 2021, 3,3 millions en 2022, et 2,5 millions en 2023, soit un total de 10 millions d'euros depuis le début du mandat.

L'année passée, la commune a ainsi engagé ou achevé plusieurs chantiers importants, dont les principaux ont été :

- La mise en conformité incendie et accessibilité du bâtiment situé 10 rue de l'école : 388 000 €
- La finalisation de la création d'un skate-park/terrain multisports et la modernisation des tennis extérieurs : 308 000 € en 2023
- La modernisation des systèmes de chauffage des bâtiments communaux : 280 000 € en 2023
- L'acquisition de la maison située au 13 rue de Lyon dans le cadre d'une procédure d'abandon manifeste : 260 000 €
- La poursuite des travaux de l'église Saint Maurice de Fegersheim (sécurisation du beffroi) : 185 000 €
- La poursuite de la modernisation de l'éclairage public : 173 000 € en 2023
- La mise en conformité du sol et la modernisation des gradins de la salle A du CSC : 155 000 €.

Pour financer ces projets, une politique active de recherches d'aides auprès des différents financeurs (Etat, Région, CEA) a été menée ces dernières années, mais le versement de celles obtenues en 2023 subira en partie un glissement sur 2024.

Il a donc été nécessaire de recourir à un emprunt de 1,2 millions d'euros fin 2023 pour couvrir l'ensemble des dépenses et absorber le choc de l'inflation et des dépenses d'énergie.

Pour 2024, le montant total des **nouveaux investissements inscrits au budget** s'élève à 2 millions d'euros et comprend notamment :

- Les travaux d'aménagement intérieur du nouveau Centre technique municipal : 220 000 €
- La poursuite de la modernisation de l'éclairage public : 190 000 €
- La rénovation de la façade et le remplacement des menuiseries du 46 rue de Lyon : 135 000 €
- La participation aux travaux de création d'un parking au 1 rue de l'église à Ohnheim à hauteur de 50 % du coût des travaux, à étaler sur 2 ans, soit 135 000 € en 2024
- Les travaux de rénovation de l'EHPAD le Gentil'home : 106 500 €



Commune de Fegersheim

Séance du Conseil municipal

- Le remboursement annuel du portage de l'acquisition du terrain au 2 rue du Maréchal des logis Gill et de la maison du 8 rue Henri Ebel : 80 500 €
- L'installation de panneaux photovoltaïques sur La Ruche : 75 000 €.

Les **recettes d'investissement** sont quant à elles principalement constituées des éléments suivants pour 2024 :

- Une partie du résultat de la section de fonctionnement 2023 (344 000 €)
- le résultat de la section d'investissement 2023 (511 000 €)
- le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) lié aux investissements N-2 (180 000 €)
- la taxe d'aménagement (60 000 €)
- les subventions (473 000 €).

Enfin, avec la conclusion d'un nouvel emprunt fin 2023, le **niveau d'endettement** (2 843 569 € au 1^{er} janvier 2024) et la capacité de désendettement (2,66 ans) de Fegersheim ont augmenté par rapport à 2023 mais restent à des niveaux raisonnables.

1 SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES						
N° de Chap	Chapitres	Budget 2023	CA 2023	BP 2024	%évol BP 2024/BP 2023	%évol BP 2024/CA 2023
011	Charges à caractère général	1 993 000,00	1 891 469,84	2 166 750,00	8,72%	14,55%
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 784 000,00	2 710 090,50	2 800 000,00	0,57%	3,32%
65	Autres charges de gestion courante	583 638,00	545 293,46	610 350,00	4,58%	11,93%
Total dépenses de gestion courante :		5 360 638,00	5 146 853,80	5 577 100,00	4,04%	8,36%
66	Charges financières	57 870,00	56 104,50	96 900,00	67,44%	72,71%
67	Charges exceptionnelles	3 000,00	2 850,67	2 500,00	-16,67%	-12,30%
68	Provisions pour risques contentieux	5 000,00	487,45	5 000,00	0,00%	
014	Pénalités loi SRU/FPIC	110 000,00	89 290,06	142 500,00	29,55%	59,59%
Total dépenses réelles de fonctionnement		5 536 508,00	5 295 586,48	5 824 000,00	5,19%	9,98%
023	Virement à la section d'investissement	135 589,00		11 000,00		
042	Dotations aux amortissements	721 723,00	705 748,04	800 000,00	10,85%	13,35%
Total dépenses d'ordre de fonctionnement		857 312,00	705 748,04	811 000,00	-5,40%	14,91%
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT :		6 393 820,00	6 001 334,52	6 635 000,00	3,77%	10,56%

2 SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES						
N° de Chap	Chapitres	Budget 2023	CA 2023	BP 2024	%évol BP 2024/BP 2023	%évol BP 2024/CA 2023
013	Atténuation de charges	30 000,00	66 964,64	55 500,00	85,00%	-17,12%
70	Ventes des services et du domaine	328 100,00	386 307,98	391 250,00	19,25%	1,28%
73	Impôts et taxes M57	629 000,00	688 765,00	685 700,00	9,01%	-0,44%
731	Impositions directes	3 052 700,00	3 007 386,96	3 175 850,00	4,03%	5,60%
74	Dotations et participations	2 107 320,00	2 000 288,01	2 027 500,00	-3,79%	1,36%
75	Autres produits de gestion courante	214 100,00	211 778,74	215 500,00		1,76%
Total recettes de gestion courante :		6 361 220,00	6 361 491,33	6 551 300,00	2,99%	2,98%
76	Produits financiers	2 500,00	1 208,40	2 500,00	0,00%	106,89%
77	Produits exceptionnels	100,00	585,55	200,00	100,00%	-65,84%
Total recettes réelles de fonctionnement		6 363 820,00	6 363 285,28	6 554 000,00	2,99%	3,00%
042	Amortissement de subventions	30 000,00	30 000,00	31 000,00	3,33%	3,33%
Total recettes d'ordre de fonctionnement		30 000,00	30 000,00	31 000,00	3,33%	3,33%
002	Excédent d'exécution de la section de fonctionnement			50 000,00		
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT :		6 393 820,00	6 393 285,28	6 635 000,00	3,77%	3,78%

Résultat de la section de fonctionnement 2023 = 391 950,76 €

Pour mémoire résultat 2022 = 589 832,21

3 SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES						
N° de Chap	Chapitres	Budget 2023	CA 2023	BP 2024 + RAR 2023	%évol BP 2024/BP 2023	%évol BP 2024/CA 2023
20	Immobilisations incorporelles	33 254,00	14 448,94	22 642,00	-31,91%	56,70%
*204	Subventions d'équipement	320 820,00	11 191,14	155 000,00	-51,69%	1285,02%
21	Immobilisations corporelles	1 848 181,09	1 527 680,21	1 139 830,22	-38,33%	-25,39%
23	Immobilisations en cours	970 871,41	664 998,00	621 741,14	-35,96%	-6,50%
26	Autres formes de participations	3 400,00	3 400,00	3 500,00	2,94%	2,94%
*27	Autres immobilisations financières	128 600,00	55 425,77	80 500,00	-37,40%	45,24%
Total dépenses d'équipement :		3 305 126,50	2 277 144,06	2 023 213,36	-38,79%	-11,15%
10	TLE / annulation sur exercice antérieur					
16	Emprunts et dettes assimilées	237 500,00	236 801,32	315 000,00	32,63%	33,02%
Total dépenses financières		237 500,00	236 801,32	315 000,00	32,63%	33,02%
Total dépenses réelles d'investissement		3 542 626,50	2 513 945,38	2 338 213,36	-34,00%	-6,99%
040	Amortissement de subventions art.13913/13918	30 000,00	30 000,00	31 000,00	3,33%	3,33%
041	Opérations patrimoniales	20 193,50	14 279,59	18 786,64	-6,97%	31,56%
Total dépenses d'ordre d'investissement		50 193,50	44 279,59	49 786,64	-0,81%	12,44%
001	Déficit d'exécution de la section d'investissement					
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT :		3 592 820,00	2 558 224,97	2 388 000,00	-33,53%	-6,65%

4 SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES						
N° de Chap	Chapitres	Budget 2023	CA 2023	BP 2024	%évol BP 2024/BP 2023	%évol BP 2024/CA 2023
13	Subventions d'investissement	388 815,85	107 813,77	464 728,86	19,52%	331,05%
16	Emprunts et dettes assimilées	1 200 000,00	1 200 000,00		-100,00%	-100,00%
Total recettes d'équipement :		1 588 815,85	1 307 813,77	464 728,86	-70,75%	-64,47%
10	Dotations, fonds divers et réserves	305 000,00	220 418,66	240 000,00	-21,31%	8,88%
1068	Excédent de fonctionnement capital	589 832,21	589 832,21	341 950,76	-42,03%	-42,03%
138	Autres subvention d'invest non transférables					
Total recettes financières		894 832,21	810 250,87	581 950,76	-34,97%	-28,18%
Total recettes réelles d'investissement		2 483 648,06	2 118 064,64	1 046 679,62	-57,86%	-50,58%
021	Virement de la section de fonctionnement	135 589,00		11 000,00		
16-19	Chapitres d'ordre 192 permet constater +/- values					
040	Opération d'ordre entre sections / dotations aux amortissements	721 723,00	705 748,04	800 000,00	10,85%	13,35%
041	13 Opérations patrimoniales	20 193,50	14 279,59	18 786,64	-6,97%	31,56%
Total recettes d'ordre d'investissement (021+19+040+21) :		857 312,00	720 027,63	829 786,64	-3,21%	15,24%
001	Excédent d'exécution de la section d'investissement	231 666,44		511 533,74	120,81%	
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT :		3 592 820,00	2 838 092,27	2 388 000,00	-33,53%	-15,86%

Restes à réaliser

352 563,36

BP 2024 (hors RAR)

2 035 436,64

2023: Résultat d'investissement de l'exercice (Recettes - Dépenses)	279 867,30 €
Résultat 2022 reporté	231 666,44 €
2023 : Résultat global de la section d'investissement	511 533,74 €

COMMUNE DE FEGERSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 11 mars 2024 à 19h30

Nombre des conseillers élus : 28

Conseillers en fonction : 28

Conseillers présents : 24

Absents : 04

Procurations : 04

9. Réaménagement de la M83 (Route métropolitaine 83) entre le carrefour Lilly et le pont de l'Andlau à Fegersheim et Lipsheim – Bilan de la concertation avec le public

1. Rappel du contexte de l'opération

La compétence « routes » a été transférée du Conseil départemental du Bas-Rhin à l'Eurométropole de Strasbourg au 1er janvier 2017, en vertu de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant organisation territoriale de la République (dite loi « NOTRe »). Dans ce cadre, le rôle de maître d'ouvrage de toutes les opérations situées sur son périmètre géographique a été conféré à l'Eurométropole de Strasbourg. Ainsi, la RD1083 est devenue la M83.

La M83 est un axe routier structurant et représente la porte d'entrée Sud de l'Eurométropole de Strasbourg. Vieillissante et en très mauvais état, elle est en outre caractérisée par un profil très routier ne correspondant plus aux enjeux actuels liés au changement climatique et aux réglementations environnementales.

Par ailleurs, les évolutions liées aux aménagements connexes et au contexte en général, tels que le pôle d'échange multimodal de Lipsheim-Fegersheim, le Réseau express métropolitain européen (REME), la Zone à faibles émissions (ZFE) ou encore l'interdiction des poids lourds sauf desserte locale (sur la M83, entre la sortie de la M35 et la M353), pousse à réinterroger la cohérence de cet axe avec son environnement, à la fois urbain, commercial et industriel. Son réaménagement devra ainsi permettre de répondre aux enjeux suivants :

- améliorer la gestion du trafic et sécuriser les échanges avec les différentes entités,
- favoriser la multimodalité et les mobilités actives : en améliorant les échanges avec le pôle multimodal de la gare de Lipsheim-Fegersheim et en créant des continuités piétonnes et cyclables sécurisées,
- créer une porte d'entrée urbaine et paysagère de l'Eurométropole,
- accompagner le développement des communes limitrophes, notamment la future ZAE Ouest de Fegersheim.

De par sa nature, cette opération nécessite une concertation préalable au titre des articles L 103-2 et R 103-1 du Code de l'urbanisme. Son objectif est de recueillir l'avis et les propositions du public, afin d'enrichir le programme de cette opération. Elle a été engagée par délibération du Conseil de Communauté en date du 6 octobre 2023 et s'est déroulée du 27 novembre 2023 au 12 janvier 2024.

L'objet de la présente délibération est de présenter et d'approuver le bilan de cette concertation préalable avec le public.

2. Objectifs du projet

Le réaménagement de la M83 permettra d'améliorer la gestion du trafic tout en l'éloignant des habitations de la commune de Fegersheim, de faciliter les échanges multimodaux et la traversée des communes.

D'autre part, ce projet accordera une plus grande place aux mobilités actives, avec la création de continuités piétonnes et cyclables sur l'ensemble de son périmètre.

Enfin, cet aménagement contribuera à créer une entrée paysagère qualitative à caractère urbain pour l'Eurométropole de Strasbourg.

Les objectifs du réaménagement de la M83 sont donc :

- d'améliorer les échanges multimodaux et la traversée des communes de Fegersheim et de Lipsheim, en accordant à la M83 un caractère urbain et paysager,
- de développer et de sécuriser les cheminements piétonniers et cyclables, en assurant une continuité des itinéraires et en améliorant les traversées à chaque carrefour,
- de rendre le pôle multimodal de Lipsheim-Fegersheim plus accessible pour tous les usagers,
- de réaliser un aménagement paysager qualitatif, permettant d'intégrer la gestion des eaux pluviales, de créer un écran végétal favorable à la biodiversité et de limiter la perception de la route pour les riverains.

Les principales caractéristiques de ce nouvel aménagement sont les suivantes :

- la construction d'un nouvel ouvrage d'art de franchissement de l'Andlau, pour permettre la continuité du profil de la traversée de Fegersheim et ainsi d'implanter la M83 en l'éloignant des riverains,
- l'aménagement d'un nouveau carrefour à feux avec la M221 permettant de renforcer le caractère urbain et d'adapter les vitesses,
- la restructuration des carrefours avec la rue de Lyon et la rue de l'Industrie, permettant de sécuriser les échanges pour tous les usagers,
- la création d'un nouveau carrefour au droit de la rue Traversière pour faciliter l'accès à la future ZAE,
- l'aménagement de cheminements piétonniers et cyclables continus entre le pont de l'Andlau et le carrefour Lilly,
- l'intégration de larges espaces verts sur l'ensemble du linéaire, permettant de réduire la perception de la voirie et de répondre à des volontés d'infiltration des eaux pluviales, de développement du plan canopée, ou de renforcement de la trame verte et des couloirs écologiques.

3. Rappel des modalités de la concertation préalable avec le public

La concertation préalable s'est déroulée du 27 novembre 2023 au 12 janvier 2024 et s'est appuyée sur les modalités ci-après, définies par le Conseil de l'Eurométropole du 6 octobre 2023.

Le public a eu à sa disposition un large éventail de moyens pour s'informer et s'exprimer sur le projet :

- Une communication diffusée dans la presse locale, à savoir les Dernières Nouvelles d'Alsace et les affiches d'Alsace-Lorraine du Moniteur, par voie d'affichage à proximité du projet et dans les mairies des communes de Fegersheim et de Lipsheim. Elle rappelait les modalités de la concertation, les moyens mis à disposition du public pour s'informer sur le projet soumis à la concertation et les possibilités offertes pour s'exprimer.
- La mise en place dans les mairies de Fegersheim, de Lipsheim et au centre administratif d'une exposition permanente accompagnée d'un dossier et d'un registre d'expression du public accessible aux horaires d'ouverture des mairies et du centre administratif.
- L'utilisation du site internet de l'Eurométropole de Strasbourg et de la plateforme participer.strasbourg.eu permettant le recueil d'expressions en ligne.
- L'organisation de cinq permanences techniques réparties entre la commune de Lipsheim, de Fegersheim, et le Centre Administratif de l'Eurométropole de Strasbourg, assurées par un représentant de la direction opérationnelle, de 2 heures chacune réparties durant la période de la concertation :
 - le 29 novembre 2023 à la mairie de Lipsheim de 16h à 18h,
 - le 08 décembre 2023 à la mairie de Fegersheim de 16h à 18h,
 - le 14 décembre 2023 au centre administratif de l'Eurométropole de Strasbourg de 14h à 16h dans la salle des conférences au 1^{er} étage,
 - le 18 décembre 2023 à la mairie de Lipsheim de 16h à 18h,
 - le 10 janvier 2024 à la mairie de Fegersheim de 16h à 18h.

La concertation a permis de dresser le bilan ci-dessous (détaillé en PJ de cette délibération), qui comprend :

- la synthèse des observations consignées
- les enseignements tirés par la collectivité

4. Bilan général de la concertation

La mise en œuvre de cette procédure de concertation publique a permis à l'autorité compétente (Eurométropole de Strasbourg) d'engager un dialogue avec les habitants et les usagers intéressés par le projet et d'être à l'écoute des interrogations et des attentes du public vis à vis de ce projet. Le service de l'Eurométropole de Strasbourg en charge du projet (Direction des Espaces Publics et Naturels / Service des Aménagements Structurants et Hydrauliques / Département des Grands Projets) a exposé en détail, au moyen de supports visuels :

- Le contexte de l'opération,
- Les objectifs identifiés par la collectivité,
- Une description des caractéristiques et du périmètre du projet,
- Le calendrier prévisionnel,
- Les modalités pratiques de participation du public à la concertation.

Les principaux points abordés dans le cadre de la concertation ont porté sur :

- Les enjeux de circulation tous modes
- L'accessibilité des riverains

- Les nuisances
- L'environnement (éclairage public et végétation)

Cette concertation a fait l'objet d'une mobilisation relative de la population qui peut s'expliquer en grande partie du fait d'un consensus général sur la nécessité d'intervenir sur cet axe structurant et une attente forte des habitants pour un projet initié il y a de longues années.

Ce projet transféré par le département a cependant été repensé par l'Eurométropole de Strasbourg pour correspondre d'avantage au contexte actuel et créer un aménagement plus urbain et une réelle porte d'entrée qualitative pour l'Eurométropole de Strasbourg.

5. Suites de l'opération

L'ensemble des actions de concertation a permis d'engager d'ores et déjà un dialogue sur les grandes lignes du projet et d'approfondir l'analyse de certaines composantes particulières.

Ces échanges ont confirmé :

- La nécessité d'améliorer la circulation sur cet axe structurant
- De sécuriser et faciliter les échanges entre les communes de Fegersheim et Lipsheim
- De développer et sécuriser les cheminements pour les modes actifs
- De réduire les nuisances pour les riverains

Les études préliminaires seront poursuivies en approfondissant notamment les thématiques suivantes :

- Étude de trafic et impacts circulatoires ;
- Étude des cheminements modes actifs
- Accessibilité des riverains
- Impacts environnementaux du projet
- Étude acoustique

Les riverains ont également demandé :

- La cohérence et la continuité des cheminements pour les modes actifs sur toute la longueur du projet Nord-Sud continue à l'Est de la M83
- Les accès aux habitations de la séquence 1 de la rue du Lyon
- La mise en place d'éclairage public pour les cheminements des modes actifs (en lien avec les communes compétentes sur le sujet)
- La mise en place de murs anti-bruit ou d'autres dispositifs destinés à réduire la perception de la route pour ses riverains

Aussi, le futur maître d'œuvre devra, dans le cadre de sa mission :

- Identifier l'intérêt ou non d'intégrer les éléments ci-dessus
- Effectuer une modélisation dynamique du trafic et adapter la configuration et la géométrie du projet pour éviter les congestions du trafic
- Effectuer une étude acoustique et proposer différents dispositifs possibles pour réduire la perception de la route pour ses riverains (impacts sonores, olfactifs, visuels ...)

Il est proposé de poursuivre cette opération en prenant en compte les préoccupations du public selon les orientations décrites ci-dessus, dans le cadre de l'élaboration du cahier des charges qui servira de document programme adressé aux candidats amenés à assurer la maîtrise d'œuvre du projet.

En application de l'article L. 5211-57 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il est proposé au Conseil municipal d'émettre un avis favorable à la concertation réglementaire pour le projet de réaménagement de la M83 entre le carrefour Lilly et le pont de l'Andlau à Fegersheim et Lipsheim.

Le Conseil municipal

en application des articles L. 103-2 et R. 103-1 du Code de l'urbanisme,

après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

approuve le bilan de la concertation publique du projet de réaménagement de la M83 entre le carrefour Lilly et l'Andlau à Fegersheim et Lipsheim., dont la synthèse est plus amplement exposée au rapport de la présente délibération et détaillée en annexe n°1

Le Maire,


Thierry **SCHAAL**



Le secrétaire de séance,


Olivier **RAGOT**



PJ. Bilan de la concertation

Accusé de réception en préfecture
067-216701375-20240311-CM-D_2024_13-DE
Date de télétransmission : 18/03/2024
Date de réception préfecture : 18/03/2024

ANNEXE N°1

Bilan de la concertation préalable

Réaménagement de la M83 entre le
carrefour Lilly et le pont de l'Andlau à
Fegersheim et Lipsheim

Table des matières

1	Le cadre réglementaire de la concertation	2
2	Le champ de la concertation	2
2.1	Le contexte général du projet	2
2.2	Les objectifs du projet	3
2.3	Principales caractéristiques de l'aménagement	3
3	Les modalités de la concertation.....	3
4	Le bilan quantitatif de la concertation	4
4.1	Les permanences.....	4
4.2	Les expressions écrites	4
4.2.1	Les registres.....	4
4.2.2	Les courriels et courriers	4
4.2.3	Les articles parus dans la presse	4
4.3	Synthèse des expressions dans les registres, les courriels et sur le site participer.strasbourg.eu.....	5
5	Contributions du public.....	5
5.1	Questions et réponses de la collectivité par thématique	6
5.1.1	Circulation	6
5.1.2	Accessibilité	7
5.1.3	Nuisances.....	8
5.1.4	Environnement.....	8
5.1.5	Divers.....	9
6	Le bilan de la concertation : enseignements et suite à donner	10
6.1	Les premiers enseignements de la concertation.....	10
6.2	Les suites données au projet.....	10
7	Annexes	11
7.1	Annonces légales	12
7.2	Supports de présentation du projet.....	13
7.3	Extraits de presse	20

1 LE CADRE REGLEMENTAIRE DE LA CONCERTATION

La compétence « routes » a été transférée du Conseil départemental du Bas-Rhin à l'Eurométropole de Strasbourg au 1er janvier 2017, en vertu de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant organisation territoriale de la République (dite loi « NOTRe »). Dans ce cadre, le rôle de maître d'ouvrage de toutes les opérations situées sur son périmètre géographique a été conféré à l'Eurométropole de Strasbourg. Ainsi, la RD1083 est devenue la M83.

Le réaménagement de la M83 entre le carrefour Lilly et le pont de l'Andlau à Fegersheim et Lipsheim implique la réalisation d'investissements routiers d'un montant supérieur à 1,9 M€ dans une partie urbanisée de deux communes. Ainsi, en application des articles L. 103-2 et R. 103-1 du Code de l'urbanisme, le maître d'ouvrage a l'obligation d'engager une procédure de concertation préalable permettant de recueillir les avis et les observations de la population.

La délibération du 6 octobre 2023 du conseil eurométropolitain, après avis favorable de la commune de Lipsheim en date du 20 juin 2023 et de la commune de Fegersheim en date du 2 octobre 2023 a validé les modalités d'une concertation préalable réglementaire avec le public et en a fixé les objectifs et les modalités, pour le réaménagement de la M83 (Route métropolitaine 83) entre le carrefour Lilly et le pont de l'Andlau à Fegersheim et Lipsheim.

2 LE CHAMP DE LA CONCERTATION

2.1 Le contexte général du projet

La M83 est un axe routier structurant et représente la porte d'entrée Sud de l'Eurométropole de Strasbourg. Vieillissante et en très mauvais état, elle est en outre caractérisée par un profil très routier ne correspondant plus aux enjeux actuels liés au changement climatique et aux réglementations environnementales.

Par ailleurs, les évolutions liées aux aménagements connexes et au contexte en général, tels que le pôle d'échange multimodal de Lipsheim-Fegersheim, le Réseau express métropolitain européen (REME), la Zone à faibles émissions (ZFE) ou encore l'interdiction des poids lourds sauf desserte locale (sur la M83, entre la sortie de la M35 et la M353), pousse à réinterroger la cohérence de cet axe avec son environnement, à la fois urbain, commercial et industriel. Son réaménagement devra ainsi permettre de répondre aux enjeux suivants :

- améliorer la gestion du trafic et sécuriser les échanges avec les différentes entités,
- favoriser la multimodalité et les mobilités actives : en favorisant les échanges avec le pôle multimodal de la gare de Lipsheim-Fegersheim et en créant des continuités piétonnes et cyclables sécurisées,
- créer une porte d'entrée urbaine et paysagère de l'Eurométropole,
- accompagner le développement des communes limitrophes, notamment la future ZAE Ouest de Fegersheim.

2.2 Les objectifs du projet

Le réaménagement envisagé de la M83 permettrait d'améliorer la gestion du trafic tout en l'éloignant des habitations de la commune de Fegersheim, de faciliter les échanges multimodaux et la traversée des communes.

D'autre part, ce projet pourrait accorder une plus grande place aux mobilités actives, avec la création de continuités piétonnes et cyclables sur l'ensemble de son périmètre.

Enfin, cet aménagement contribuerait à créer une entrée paysagère qualitative à caractère urbain pour l'Eurométropole de Strasbourg.

Les objectifs du réaménagement de la RM83 sont donc :

- Améliorer les échanges multimodaux et la traversée des communes de Fegersheim et de Lipsheim, en accordant à la M83 un caractère urbain et paysager,
- Développer et sécuriser les cheminements piétonniers et cyclables, en assurant une continuité des itinéraires et en améliorant les traversées à chaque carrefour,
- Améliorer l'accessibilité de l'Eurométropole notamment en rendant le pôle multimodal de Lipsheim-Fegersheim plus accessible pour tous les usagers,
- Réaliser un aménagement paysager qualitatif, permettant d'intégrer la gestion des eaux pluviales, de créer un écran végétal favorable à la biodiversité et de limiter la perception de la route pour les riverains.

2.3 Principales caractéristiques de l'aménagement

Les principales caractéristiques de ce nouvel aménagement seraient les suivantes :

- la construction d'un nouvel ouvrage d'art de franchissement de l'Andlau, pour permettre la continuité du profil de la traversée de Fegersheim et ainsi d'implanter la M83 en l'éloignant des riverains,
- l'aménagement d'un nouveau carrefour à feux avec la M221 permettant de renforcer le caractère urbain et d'adapter les vitesses,
- la restructuration des carrefours avec la rue de Lyon et la rue de l'Industrie, permettant de sécuriser les échanges pour tous les usagers,
- la création d'un nouveau carrefour au droit de la rue Traversière pour faciliter l'accès à la future ZAE,
- l'aménagement de cheminements piétonniers et cyclables continus entre le pont de l'Andlau et le carrefour Lilly,
- l'intégration de larges espaces verts sur l'ensemble du linéaire, permettant de réduire la perception de la voirie et de répondre à des volontés d'infiltration des eaux pluviales, de développement du plan canopée, ou de renforcement de la trame verte et des couloirs écologiques.

3 LES MODALITES DE LA CONCERTATION

Conformément aux modalités de concertation fixées par la délibération du 6 octobre 2023, le public a eu à sa disposition un large éventail de moyens pour s'exprimer sur le projet :

- Une communication dans la presse locale, à savoir les Dernières Nouvelles d'Alsace et les affiches d'Alsace-Lorraine du Moniteur, par voie d'affichage à proximité du projet et dans les

mairies des communes de Fegersheim et de Lipsheim. Elle rappelait les modalités de la concertation, les moyens mis à disposition du public pour s'informer sur le projet soumis à la concertation et les possibilités offertes pour s'exprimer.

- l'organisation de cinq permanences techniques réparties entre la commune de Lipsheim, de Fegersheim, et le Centre Administratif de l'Eurométropole de Strasbourg, assurées par un représentant de la direction opérationnelle, de 2 heures chacune réparties durant la période de la concertation :
 - le 29 novembre 2023 à la mairie de Lipsheim de 16h à 18h,
 - le 08 décembre 2023 à la mairie de Fegersheim de 16h à 18h,
 - le 14 décembre 2023 au centre administratif de l'Eurométropole de Strasbourg de 14h à 16h dans la salle des conférences au 1er étage,
 - le 18 décembre 2023 à la mairie de Lipsheim de 16h à 18h,
 - le 10 janvier 2024 à la mairie de Fegersheim de 16h à 18h.
- la mise en place dans les mairies de Fegersheim, de Lipsheim et au centre administratif de l'Eurométropole de Strasbourg d'une exposition permanente accompagnée d'un dossier et d'un registre d'expression du public accessible aux horaires d'ouverture des mairies et du centre administratif.
- l'utilisation du site internet de l'Eurométropole de Strasbourg et de la plateforme participer.strasbourg.eu avec la création d'une adresse de messagerie électronique permettant le recueil d'expressions en ligne

4 LE BILAN QUANTITATIF DE LA CONCERTATION

4.1 Les permanences

Les permanences ont réuni :

- Mercredi 29 novembre : 30 personnes
- Vendredi 8 décembre : 8 personnes
- Mercredi 14 décembre : 0 personnes
- Lundi 18 décembre : 4 personnes
- Mercredi 10 janvier : 10 personnes

4.2 Les expressions écrites

4.2.1 Les registres

Les registres mis à disposition du public dans les mairies de Fegersheim, de Lipsheim et au centre administratif de l'Eurométropole de Strasbourg ont permis de recueillir 10 contributions

4.2.2 Les courriels et courriers

L'Eurométropole de Strasbourg a reçu trois contributions par courriel

4.2.3 Les articles parus dans la presse

La concertation a fait l'objet :

- D'un article dans les DNA

- D'un article dans l'Eurométropole magazine
- D'un article dans le bulletin municipal de Lipsheim
- D'une publication sur le site internet de l'Eurométropole de Strasbourg relayé sur la page Facebook

4.3 Synthèse des expressions dans les registres, les courriels et sur le site participer.strasbourg.eu

Le tableau ci-dessous rappelle la répartition des expressions recueillies par écrit :

Support	Nombre de contribution par thème
Courriels	3
Participer.eu	15
Registre	10

5 CONTRIBUTIONS DU PUBLIC

La mise en œuvre de cette procédure de concertation publique, a permis à l'autorité compétente (Eurométropole de Strasbourg) d'engager un dialogue avec les habitants et les usagers intéressés par le projet et d'être à l'écoute des interrogations et des attentes du public vis à vis de ce projet.

Le service de l'Eurométropole de Strasbourg en charge du projet (Direction Espaces Publics et Naturels / Service Aménagements Structurants et Hydrauliques / Département Grands Projets) a exposé en détail, au moyen de supports visuels :

- Le contexte de l'opération,
- Les objectifs identifiés par la collectivité,
- Une description des caractéristiques et du périmètre du projet,
- Le calendrier prévisionnel,
- Les modalités pratiques de participation du public à la concertation.

Les principaux points abordés dans le cadre de la concertation ont porté sur :

- Les enjeux de circulation tous modes
- L'accessibilité des riverains
- Les nuisances
- L'environnement (éclairage public et végétation)

5.1 Questions et réponses de la collectivité par thématique

La réponse de la collectivité est en italique.

5.1.1 Circulation

Aménagement du carrefour M221 / M83

Le public se prononce fortement en faveur des voies de tourne à gauche depuis le Nord et le Sud. En effet, leur absence dans la configuration existante génère régulièrement la neutralisation d'une voie de circulation, avec les problèmes de sécurité qui en découlent (changements de files des usagers bloqués)

Réponses de la collectivité : *Le carrefours M221/M83 intégrera des voies dédiées aux mouvements de tourne-à-gauche en provenance du Sud et du Nord, pour sécuriser les mouvements tout en maintenant une fluidité des flux majoritaires (Nord/Sud).*

Les mouvements de tourne-à-droite en venant du Nord vers Lipsheim et en provenance de Lipsheim vers le Sud ne sont pas des mouvements contraints et ne nécessitent donc pas de voies dédiées.

Vitesse

Le public alerte sur les vitesses excessives des automobilistes sur cet axe.

Certaines personnes souhaitent la limitation de l'ensemble du tronçon à 50km/h, d'autres le maintien des vitesses actuelles.

Réponses de la collectivité : *Pour la section entre le carrefour M221/M83 et le carrefour rue de l'Industrie la vitesse pourra être réduite à 70km/h, pour être en cohérence avec les autres sections tout en tenant compte de l'absence d'accès aux habitations et commerces.*

La vitesse de la troisième séquence, entre le carrefour rue de l'industrie et le carrefour Lilly sera réduite à 50km/h pour reprendre l'idée d'un boulevard urbain. La création d'un nouveau carrefour au droit de la rue Traversière nécessitera également la réduction des vitesses.

Dimensionnement voies de circulation

Le public alerte sur la réduction des largeurs de voies et le risque d'accident que cela peut engendrer

Le public demande de vérifier les longueurs des files dédiées en entrée des carrefours, pour ne pas risquer de congestionner les carrefours aux heures de pointe.

Réponses de la collectivité : *La réduction de la largeur des voies ne concerne que certains tronçons de la voirie. Elle permet d'être en adéquation avec un aménagement plus urbain et une réduction des vitesses. À ce stade, les largeurs ont été définies pour permettre le passage des poids-lourds et des convois exceptionnels. Les besoins en la matière seront à préciser dans la suite des études (itinéraire classé en route à grande circulation – RGC).*

La longueur des voies dédiées aux mouvements de tourne-à-gauche au niveau du carrefour M221/M83 devrait permettre de stocker suffisamment de voiture selon les données des comptages trafic réalisés. Toutefois, les longueurs prévues seront vérifiées lors d'une étude de trafic dynamique pour l'ensemble des carrefours et seront adaptées selon les besoins.

Fonctionnement des feux de circulation

Le public souhaite qu'une onde verte (Nord/Sud) soit mise en œuvre entre les différents carrefours, pour fluidifier l'aménagement tout en participant à la régulation des vitesses pratiquées.

Pour pouvoir réguler le trafic aux heures de pointe, des études de circulation dynamiques ont été demandées. La mise en place de boucles de fin de files est également souhaitée pour pouvoir adapter les cycles de feux en fonction des trafics, en vue d'éviter la saturation des carrefours.

***Réponses de la collectivité :** Le phasage des feux de circulation sera étudié de manière approfondie à l'aide d'une étude de trafic dynamique, pour définir le fonctionnement optimal. De plus, des boucles de circulation seront positionnées et mises en place, pour permettre d'adapter les cycles des feux selon les retenues et le trafic.*

Continuité des cheminements modes actifs et sécurisation des traversées

Le public se prononce en faveur d'aménagements cyclables sécurisés, des continuités sont souhaitées sur les trois séquences et de part et d'autre de la M83. Des continuités vers Erstein ont également été évoquées.

La sécurité des cheminements dédiés aux modes actifs est interrogée. Un compromis entre un équipement systématique de chaque carrefour et la fluidité en général est attendu.

***Réponses de la collectivité :** Les itinéraires devront être identifiés et clarifiés pour en définir leur cohérence et intérêt. L'opportunité des aménagements sera étudiée dans la suite du projet.*

Le raccordement avec les chemins agricoles nécessitera une concertation avec la CeA.

Des cheminements sécurisés par des feux pour les modes actifs seront aménagés à chaque carrefour (M221 ; rue de Lyon ; rue de l'Industrie).

La signalisation directionnelle des itinéraires pour les modes actifs sera renforcée dans le cadre du projet, y-compris en direction et à destination des communes de Lipsheim et de Fegersheim.

Impact des travaux sur la circulation

Le public s'inquiète de l'impact de la phase chantier sur la fluidité du trafic

***Réponses de la collectivité :** La construction d'un nouvel ouvrage d'art sur l'Andlau permettra de maintenir la circulation sur l'ouvrage existant avant le raccordement des voiries. Les perturbations devront ainsi pouvoir être limitées sur la circulation durant le chantier.*

Des restrictions d'usage et des limitations de vitesse seront néanmoins sans doute nécessaires pour la durée du chantier.

5.1.2 Accessibilité

Dangerosité des accès à la rue de Lyon depuis la M83

Le public souhaite qu'une contre allée soit créée pour desservir les riverains de la rue de Lyon car un accès direct depuis la M83 peut être accidentogène.

Réponses de la collectivité : Le schéma proposé maintient un accès aux riverains de la rue de Lyon directement depuis la M83 par la traversée d'une voie verte. À la suite des échanges qui ont eu lieu lors de la concertation, sera étudiée la possibilité de desservir la rue de Lyon par une contre allée ayant un débouché sur la M221 afin de faciliter les accès riverains.

Accès à la M83 des riverains de Ichtratzheim-Faubourg

Le projet devra permettre de garantir les accès des riverains à leur propriété. La possibilité de desserte ou de livraison par poids-lourds devra également être prise en considération.

Réponses de la collectivité : Les accès riverains seront maintenus et les spécificités liées aux accès poids-lourds seront prises en compte dans l'aménagement.

Accès future ZAE

La création d'un nouveau carrefour au droit de la rue Traversière interroge (quel intérêt, impact sur le trafic Nord-Sud, risques supplémentaires de congestion ...).

Réponses de la collectivité : La réalisation d'un carrefour à feux sur la M83 au droit de la rue Traversière sera dépendante des études et des besoins de la future ZAE. La nécessité de créer un nouvel accès reste ainsi à préciser à ce stade. Différents scénarios pourront être étudiés, avec ou sans ce nouveau carrefour. Les études dynamiques du trafic devront également permettre de vérifier l'absence d'impacts majeures sur la circulation (notamment Nord-Sud).

5.1.3 Nuisances

Murs anti-bruit

La construction d'un mur anti-bruit est souhaité dans la partie urbanisée entre le pont de l'Andlau et le carrefour avec la M221.

Réponses de la collectivité : La mise en place de murs anti-bruit n'est pas adapté à la création d'une entrée de ville urbaine et paysagère.

Le projet consiste au décalage de la M83 vers l'Ouest, ce qui éloignera cette dernière des habitations de la rue de Lyon. Le terre-plein central de 5m pourra être réduit pour limiter le décalage de la M83 vers Lipsheim et par conséquent les nuisances pour ses habitants.

Une étude acoustique sera réalisée dans le cadre des études, pour vérifier la conformité des émissions sonores avec la réglementation en vigueur, mais aussi pour optimiser la conception de l'aménagement sur cette thématique.

Embouteillage

Une attention des usagers est souhaitée, pour vérifier que le projet ne génèrera pas de risques d'embouteillages et que les saturations observées sur certains horaires puissent-être réduites dans le cadre de l'aménagement.

Réponses de la collectivité : Une étude de trafic dynamique sera réalisée pour mesurer les impacts des aménagements sur le trafic.

5.1.4 Environnement

Éclairage Public

Le public souhaite que les cheminements modes actifs et les carrefours soient éclairés. L'éclairage solaire étant plébiscité

Réponses de la collectivité : *L'éclairage public est une compétence communale, les modalités d'installation en seront discutées avec les communes concernées.*

Masque de visibilité créé par la végétation sur la M83

Le public s'inquiète que le mur végétal proposé le long de la rue de Lyon, crée un masque de visibilité et donc des situations à risque pour les riverains souhaitant rejoindre la M83

Réponses de la collectivité : *La création d'aménagements paysagers doit permettre de marquer l'entrée de Fegersheim et de définir un environnement urbain. Ces aménagements et le choix des variétés végétales seront travaillés de manière à ne pas créer de masque de visibilité pour les usagers.*

5.1.5 Divers

Abandon du projet de trémie

Une partie du public regrette l'abandon du projet de trémie

Réponses de la collectivité : *Les projets connexes et l'évolution du contexte (urbanisation, réduction du trafic...) ont conduit l'Eurométropole à réinterroger le projet transféré par le département. Le projet de trémie a été abandonné à la faveur d'un aménagement plus urbain.*

Circulation des secours

La circulation des secours a été questionnée à la suite de la suppression des bandes d'arrêt d'urgence

Réponses de la collectivité : *le projet permettra la création d'un aménagement urbain, comme dans toute agglomération la présence de bandes d'arrêt d'urgence n'est pas nécessaire. De plus, le projet sera partagé avec le SDIS pour une prise en compte de leurs préconisations.*

Planning travaux

Le public s'interroge sur le planning de l'opération et le démarrage des travaux

Réponses de la collectivité : *L'objectif est de démarrer les travaux d'ici 2026. Néanmoins, la date de démarrage des travaux reste tributaire d'une acquisition amiable du foncier et de l'obtention des différentes autorisations administratives et environnementales auxquelles devra se soumettre le projet.*

6 LE BILAN DE LA CONCERTATION : ENSEIGNEMENTS ET SUITE A DONNER

6.1 Les premiers enseignements de la concertation

Cette concertation a fait l'objet d'une mobilisation relative de la population qui peut s'expliquer en grande partie du fait d'un consensus général sur la nécessité d'intervenir sur cet axe structurant et une attente forte des habitants pour un projet initié il y a de longues années.

Ce projet initié par l'état, puis par le département a été repensé par l'Eurométropole de Strasbourg, pour correspondre d'avantage au contexte actuel et créer un aménagement plus urbain et une réelle porte d'entrée qualitative pour l'Eurométropole de Strasbourg.

6.2 Les suites données au projet

Conformément à l'esprit des textes et à la volonté du législateur, il est bien entendu que l'information du public se poursuivra, en tant que de besoin, au moyen de présentations des étapes du projet.

Ces présentations permettront les échanges avec le public qui viendront enrichir le projet. L'ensemble des actions de concertation a cependant permis d'engager d'ores et déjà un dialogue sur les grandes lignes du projet et d'approfondir l'analyse de certaines composantes particulières. Ces échanges ont confirmé :

- La nécessité d'améliorer la circulation sur cet axe structurant
- De sécuriser et faciliter les échanges entre les communes de Fegersheim et Lipsheim
- De développer et sécuriser les cheminements pour les modes actifs
- De réduire les nuisances pour les riverains

Les expressions du public et les réponses de la collectivité alimenteront le cahier des charges qui permettra de retenir le maître d'œuvre et d'initier les études opérationnelles. Les études préliminaires seront poursuivies en approfondissant notamment les thématiques suivantes :

- Étude de déplacement et impacts circulatoires ;
- Étude des cheminements modes actifs
- Étude de l'accessibilité des riverains
- Impacts environnementaux du projet
- Étude acoustique

Suite aux observations, seront également étudiés et précisés :

- La cohérence et la continuité des cheminements pour les modes actifs sur toute la longueur du projet Nord-Sud continue à l'Est de la M83
- Les accès aux habitations de la séquence 1 de la rue du Lyon
- La mise en place d'éclairage public pour les cheminements des modes actifs (en lien avec les communes compétentes sur le sujet)
- La mise en place de murs anti-bruit ou d'autres dispositifs destinés à réduire la perception de la route pour ses riverains

Aussi, le futur maître d'œuvre devra, dans le cadre de sa mission :

- Identifier l'intérêt ou non d'intégrer les éléments ci-dessus

- Effectuer une modélisation dynamique du trafic et adapter la configuration et la géométrie du projet pour éviter les congestions du trafic
- Effectuer une étude acoustique et proposer différents dispositifs possibles pour réduire la perception de la route pour ses riverains (impacts sonores, olfactifs, visuels ...)

7 ANNEXES

- Annonces légales
- Supports de présentation du projet
- Extraits de presse
- Tableau des contributions

7.1 Annonces légales



EUROMETROPOLE DE STRASBOURG

Avis au public

Par délibération du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du 6 octobre 2023, il a été décidé d'engager une concertation préalable avec la population, en application des articles L 103-2 et R 103-1 du Code de l'urbanisme, portant sur le projet de réaménagement de la route métropolitaine 83 (M83) entre le pont de l'Andlau et le carrefour Lily à Fegersheim et Lipsheim, du 27 novembre 2023 au 12 janvier 2024.

Une exposition permanente présentant les objectifs du projet ainsi qu'un registre d'expression seront mis à disposition du public au centre administratif de l'Eurométropole ainsi que dans les mairies de Lipsheim et Fegersheim aux heures d'ouvertures habituelles. L'exposition sera également mise en ligne sur le site « participe.strasbourg.eu »

où le public pourra également s'exprimer en laissant un commentaire.

Cinq permanences techniques seront assurées par un représentant de la direction opérationnelle afin de renseigner le public et répondre à ses interrogations. Elles se tiendront :

- À la mairie de Lipsheim le 29 novembre de 16h à 18h
- À la mairie de Fegersheim le 8 décembre de 16h à 18h
- Au centre administratif de l'Eurométropole de Strasbourg le 14 décembre dans la salle des conférences au 1er étage de 14h à 16h
- À la mairie de Lipsheim le 18 décembre de 16h à 18h
- À la mairie de Fegersheim le 10 janvier 2024 de 16h à 18h

Le public pourra également s'exprimer en déposant un message sur la boîte mail suivante « Amenagement-M83@strasbourg.eu »

Le public est cordialement invité à venir exprimer son avis sur les objectifs et caractéristiques de ce projet. Un bilan de la concertation sera ensuite soumis à l'approbation du conseil de l'Eurométropole de Strasbourg.

372191400

Avis publié dans les affiches d'Alsace Lorraine du Moniteur les 7 et 28 novembre ainsi que dans les Dernières nouvelles d'Alsace (DNA) les 8 et 29 novembre.

7.2 Supports de présentation du projet

Réaménagement de la M83 entre le carrefour Lilly et le pont de l'Andlau à Fegersheim et Lipsheim

Le réaménagement de la M83 entre le carrefour Lilly et le pont de l'Andlau à Fegersheim et Lipsheim implique la réalisation d'investissements routiers d'un montant supérieur à 1,9 M€ dans une partie urbanisée de deux communes. Ainsi, en application des articles L. 103-2 et R. 103-1 du Code de l'urbanisme, le maître d'ouvrage a l'obligation d'engager une procédure de concertation préalable permettant d'informer le public et de recueillir les avis et les observations de la population.



INFORMEZ-VOUS SUR LE PROJET :

Expositions :

Mairie de Fegersheim
Mairie de Lipsheim
Centre administratif de l'Eurométropole de Strasbourg

Permanences techniques :

- 29 novembre 2023 – 16h à 18h – Mairie de Lipsheim
- 08 décembre 2023 – 16h à 18h – Mairie de Fegersheim
- 14 décembre 2023 – 14h à 16h – Centre Administratif de l'Eurométropole de Strasbourg – salle conférence 1^{er} étage
- 18 décembre 2023 – 16h à 18h – Mairie de Lipsheim
- 10 janvier 2024 – 16h à 18h – Mairie de Fegersheim

Site internet de la participation citoyenne : participer.strasbourg.eu

DONNER VOTRE AVIS :

Par internet : participer.strasbourg.eu

Par courriel : Amenagement-M83@strasbourg.eu

Dans les registres d'observations en mairie de Lipsheim, de Fegersheim et au centre administratif de l'Eurométropole de Strasbourg.



CONTEXTE

La consultation porte sur le réaménagement de la route métropolitaine « M83 » située entre le carrefour Lilly et le pont de l'Andlau à Fegersheim et Lipsheim, axe routier structurant, vieillissant et donnant une image négative à la porte d'entrée Sud de l'Eurométropole de Strasbourg.



RM 83, aujourd'hui : Coupure urbaine et paysagère

Aménagement peu adapté aux modes actifs

Environ 34 000 véhicules jour
Passage de convois exceptionnels

Conflits d'usages

Nuisances

Voirie vieillissante



Réaménagement de la M83 entre le carrefour Lilly et le pont de l'Andlau à Fegersheim et Lipsheim





Réaménagement de la M83 entre le carrefour Lilly et le pont de l'Andlau à Fegersheim et Lipsheim

En quoi consiste le projet de la route métropolitaine 83 ?

Le réaménagement de la M83 consiste à transformer cet axe presque exclusivement réservé à la circulation des véhicules en un axe multimodal, paysager sécurisé et intégré à l'urbanisation environnante.

LES OBJECTIFS

- **Améliorer les échanges multimodaux et la traversée des communes** de Fegersheim et de Lipsheim, en accordant à la M83 un caractère urbain et paysager.
- **Développer et sécuriser les cheminements piétonniers et cyclables**, en assurant une continuité des itinéraires et en améliorant les traversées à chaque carrefour.
- **Améliorer l'accessibilité de l'Eurométropole notamment en rendant le pôle multimodal** de Lipsheim-Fegersheim plus accessible pour tous-tes les usager-ères.
- **Réaliser un aménagement paysager qualitatif**, permettant d'intégrer la gestion des eaux pluviales, de créer un écran végétal favorable à la biodiversité et limitant la perception de la route pour les riverain-es.

LES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

- Un nouvel ouvrage d'art de franchissement de l'Andlau, pour éloigner la M83 des habitations.
- Un nouveau carrefour à feux avec la M221 afin de réguler le trafic et d'adapter les vitesses.
- La restructuration des carrefours avec la rue de Lyon et la rue de l'Industrie, permettant de sécuriser les échanges pour tous les usager-ères.
- Un nouveau carrefour au droit de la rue Traversière pour faciliter l'accès à la future zone d'activité économique.
- L'aménagement de cheminements piétonniers et cyclables continus entre le pont de l'Andlau et le carrefour Lilly.
- La création de larges espaces verts sur l'ensemble du tronçon.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DU PROJET

Concertation préalable  du 27 novembre 2023 au 12 janvier 2024

Bilan concertation  début 2024

Engagement études MOE et procédures réglementaires  2024 à 2026

Lancement Travaux - séquence 1  2026

Strasbourg.eu

eurométropole

LIPSHEIM
FEGERSHEIM

SÉQUENCE 1 « CARREFOUR D'ICHTRATZHEIM - CARREFOUR M221 »

Entre Fegersheim bourg à l'Est et le Pôle d'Echange multimodale de la gare de Fegersheim - Lipsheim à l'Ouest.

- La traversée de Fegersheim, un boulevard urbain limité à 50 km/h**

La largeur des voiries est réduite à un gabarit de 2 x 6,50 m pour dédier l'espace restant aux modes doux et aux espaces plantés. Ceci devra permettre de réduire les nuisances pour les riverains.

Un nouveau carrefour à feux avec la M221 est créé pour :

 - ➔ renforcer le caractère urbain,
 - ➔ sécuriser les traversées,
 - ➔ apaiser les vitesses,
 - ➔ marquer l'entrée Sud de l'Eurométropole de Strasbourg
- Ouvrages de franchissement de l'Andlau**

Un nouveau pont est construit à proximité du pont existant pour éloigner la RM83 des habitations. Pour la sécurité et le confort des cycles et des piétons un cheminement est prévu sur l'emprise de l'ouvrage existant.
- Aménagement paysager**

Le décalage de la M83 vers l'Ouest donne place à une barrière végétale entre la chaussée circulée, les habitations et la voie verte « piétons - cycles » côté Fegersheim. Une barrière végétale est également proposée côté Lipsheim, afin d'offrir le même confort aux futur-es habitant-es du secteur de la Niedermatt.

Ouest

PROJET - profil en travers section courante

50

Est

Ouest

EXISTANT

50

Est

Légende : Chaussée Trottoir Voie verte Espace paysager type prairie fleurie Espace paysager type écran végétal dense Arbre d'alignement

Réaménagement de la M83 entre le carrefour Lilly et le pont de l'Andlau à Fegersheim et Lipsheim

Strasbourg.eu

eurométropole

LIPSHEIM
FEGERSHEIM

SÉQUENCE 2 « CARREFOUR M221 - CARREFOUR RUE DE L'INDUSTRIE »

Entre la zone urbaine et le début de la zone industrielle et commerciale de Fegersheim, avec Fegersheim bourg côté Est et la zone agricole côté Ouest.

- Le contournement de Fegersheim, une artère urbaine limitée à 70 km/h**

Ici la priorité est de protéger les habitant-es de Fegersheim du bruit par la mise en place d'un écran végétal dans la continuité paysagère créée en séquence 1. Pour être en cohérence avec l'environnant la vitesse est réduite à 70km/h en l'absence d'accès aux habitations.
- Continuité des aménagements**

Comme pour la séquence 1, les voies circulées sont diminuées à 2 x 6,50m, afin de réduire au maximum les surfaces imperméabilisées au profit d'espaces végétalisés. Pour faciliter l'exploitation et l'entretien de cette séquence « interurbaine », l'ilot paysager est réduit à 2,10 m, les alignements d'arbres sont prévus de part et d'autre de la M83, au-delà des 4m du bord de chaussée. La voie verte actuelle est conservée et séparée de la voirie par une strate paysagère pour améliorer le confort des usager-ères.
- Réaménagement des carrefours**

Le carrefour de l'Industrie est modifié afin de réduire son emprise et d'améliorer la sécurité et le confort des traversées pour les modes actifs. La largeur des voies est réduite et des îlots sécurisés sont créés. Le carrefour rue de Lyon est décalé et redressé afin de l'écarter des accès aux entreprises et d'améliorer l'usage et la lisibilité des aménagements mais également pour offrir un vrai confort de déplacement pour les modes actifs.

Ouest

PROJET - profil en travers section courante

70

Est

Ouest

EXISTANT - profil en travers section courants

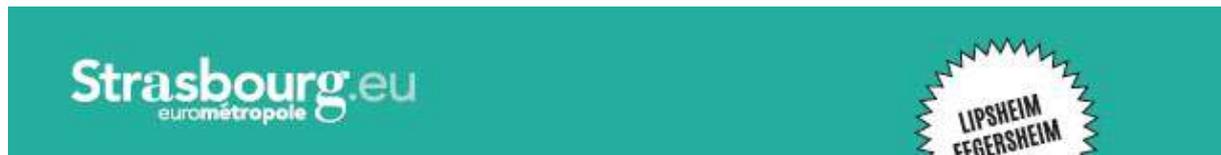
90

Est

Légende :

- Chaussée
- Trottoir
- Voie verte
- Espace paysager type prairie fleurie
- Espace paysager type écran végétal dense
- Arbre d'alignement

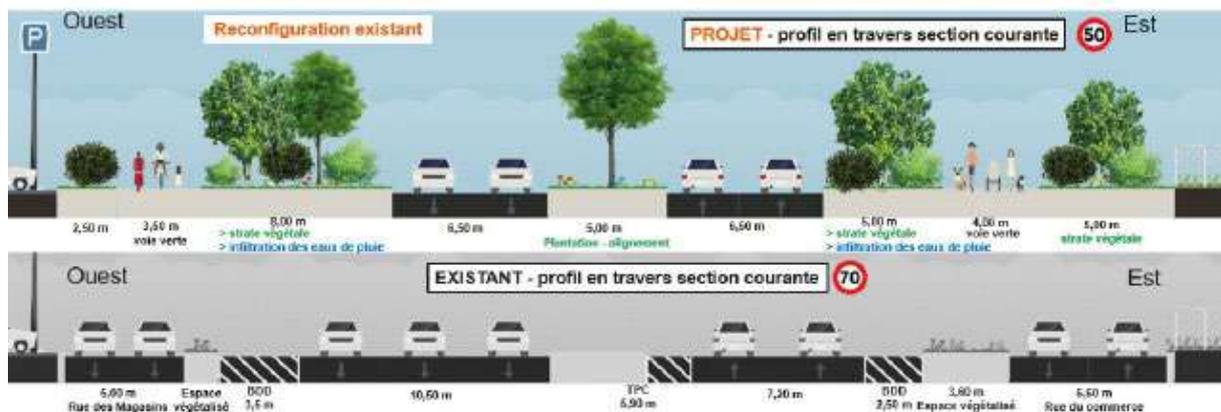
Réaménagement de la M83 entre le carrefour Lilly et le pont de l'Andlau à Fegersheim et Lipsheim



SÉQUENCE 3 « CARREFOUR RUE DE L'INDUSTRIE - CARREFOUR LILLY »

De la zone industrielle et commerciale de Fegersheim jusqu'au carrefour Lilly

- La traversée de la zone industrielle et commerciale, un boulevard urbain limité à 50 km/h**
 Afin de poursuivre la transformation de la M83 en boulevard urbain et d'affirmer les premiers changements initiés pour intégrer les modes doux, le fonctionnement actuel des contre-allées rue des Magasins et rue du Commerce est mis à plat. Les emprises dédiées aux modes doux et aux espaces végétalisés remplacent les emprises actuellement dédiées à la circulation des véhicules sauf au droit du tronçon Sud de la rue du Commerce (maintien d'un sens unique de circulation vers la rue Traversière).
- Continuité des aménagements**
 Tout comme en séquences 1 et 2, les voies circulées sont réduites à 2 x 6,50m afin de diminuer les surfaces imperméabilisées au profit des espaces végétalisés positionnés au droit du terre-plein central et de part et d'autre de la voirie. La voie verte rejoint en toute sécurité le Pôle d'Echange multimodal de la gare de Fegersheim-Lipsheim.
- Création d'un nouveau carrefour à feux - rue Traversière**
 Un nouveau carrefour à feux dessert la zone existante et future (ZAE) pour l'ensemble des modes de déplacement. Il contribuera à affirmer le nouveau caractère urbain de cette séquence.



Réaménagement de la M83 entre le carrefour Lilly et le pont de l'Andlau à Fegersheim et Lipsheim

7.3 Extraits de presse

Eurométropole

Jeudi 5 octobre 2023 36

CONSEIL DE L'EUROMÉTROPOLE

À Fegersheim, l'inférieure traversée enfin en voie de se réincarner

Des bagnoles et des bosses : le vieux dossier de la traversée de Fegersheim-Lipsheim sort enfin du bois. Envolées, les grandes infrastructures dispendieuses, place à un plus plat boulevard urbain : cette voie vivra-t-elle la fin de son cauchemar ? La concertation démarre.

Un serpent de mer, une Arlésienne, la version locale du projet qui n'aboutit jamais. Depuis une génération au moins, on en rêvait. À la place d'un flot tempétueux de voitures, une traversée apaisée des communes de Fegersheim et Lipsheim, au sud de Strasbourg, sur l'une des grandes portes de l'agglomération.

Des dessins grandiloquents, avec budgets afférents, ont été abandonnés lors du mandat précédent, alors que place nette avait été faite sur le plan foncier. Le coût des trémies, des dénivelés, des connexions en surface avait fait reculer les collectivités. Et c'est l'Eurométropole aujourd'hui qui dégage sa vision d'un réaménagement de la route RM83 entre le carrefour Lilly et le pont de l'Andlau, situé un peu avant la station Total en filant vers Erstein.

Boyau à quatre voies

À la concertation publique sera soumis non pas un énorme bouleversement du paysage mais la réalisation d'un boulevard urbain à 50 km/h. Une voie toujours traversante pour la localité, avec une différence qui serait de taille : il s'agirait d'un axe (enfin) humanisé. Exit donc le boyau à quatre voies de front où les moteurs vrombissent à qui mieux mieux et s'adjugent l'entière largeur du bitume.

Place à un terre-plein central



À la frontière des communes de Fegersheim et de Lipsheim, la RM83 est pour l'instant un couloir à voitures, avec bouchons, bruit et pollution en prime : l'objectif est d'en faire « une entrée apaisée et sécurisée » au sud de l'agglomération, avec plantation d'une « barrière végétale ». Photo DNA/Thomas Toussaint

végétalisée, à des abords arborés, à des trottoirs, à des cheminements cyclables. Des espaces verts sur l'ensemble du tronçon sont destinés à protéger un peu mieux les riverains, à contribuer à une réduction de la vitesse, donc de la pollution, affirme Béatrice Bulou, vice-présidente de l'Eurométropole en charge de la voirie et de l'aménagement de l'espace public.

Ni pont, ni tunnel

Dans cette configuration, pas de nouveaux ponts ou d'éventuels tunnels, la régulation du trafic se fera par des carrefours à feux. On pense aussi à une redéfinition des perpendiculaires d'accès soit aux quartiers résidentiels soit aux zones industrielles en bordure de voie, entre l'actuel Renault Trucks et Ichtratzheim. En tout cas, les habitués des bouchons qui espéraient une traversée en roue libre risquent de déchanter.

Sur cette artère où défilent 18 000 véhicules par jour, dont des convois exceptionnels, on passera d'une conception « d'autoroute à quatre voies » à une entrée d'agglomération « mieux insérée dans son environnement », avec un partage des espaces « continus, sécurisés et lisibles pour tous les modes actifs de déplacement » - comprendre : pas seulement pour la voiture.

Bref, on entrerait dans une dimension plus urbaine, en écartant une bonne fois pour toutes l'aspect « couloir automobile », cette section ressemblant surtout à une rocade. Là où la vitesse était limitée (hors agglomération) à 90 km/h elle descendrait à 70 km/h, et là où

elle était de 70 km/h on en viendrait à 50 km/h.

Une facture de 15 millions

Dans l'affaire, le morceau de bravoure sera le remplacement du pont sur l'Andlau dans la partie traversant le bourg, l'idée étant de maintenir la circulation durant les travaux. Les opérations de réaménagement auront aussi pour vocation de faciliter l'accès aux entreprises longeant cette voie, qui se complique de contre-allées, et d'apporter plus de fluidité à la desserte des grands magasins situés aux environs de Fegersheim.

Pour l'instant le dossier est soumis à la discussion avec les habitants. Tout est encore à fixer et à cadrer mais l'EMS

s'attend à une facture globale d'une quinzaine de millions d'euros. Une première tranche de cinq millions pourrait être lancée, si tout va bien, au troisième trimestre 2026, sachant qu'il ne faudra pas s'attendre à une conclusion fulgurante dans ce dossier déjà si vieux. Il est d'ores et déjà acquis qu'il appartiendra au mandat suivant d'achever la requalification de la RM83. On n'en est plus à quelques années près.

dir

Concertation du 27 novembre au 12 janvier, avec permanences en mairie. Avis et observations également sur amenagement-m83@strasbourg.eu

Article de presse publié dans les DNA le 5 octobre 2023

► Vite dit

Fegersheim-Lipsheim

La consultation pour le réaménagement de la M83 est lancée

La consultation pour le réaménagement de la route métropolitaine 83 (M83) entre le carrefour Lilly et le pont de l'Andlau, à Fegersheim et Lipsheim, a été lancée ce lundi 27 novembre. Elle dure jusqu'au 12 janvier 2024. La M83, axe routier structurant mais vieillissant, sera réaménagée pour améliorer les échanges multimodaux et la traversée des communes de Fegersheim et de Lipsheim, pour développer et sécuriser les cheminements piétonniers et cyclables, ou encore pour améliorer l'accessibilité de l'Eurométropole, notamment en rendant le pôle multimodal de Lipsheim-Fegersheim plus accessible pour tous les usagers.

Les habitants et usagers sont invités à faire part de leur avis et de leurs observations sur les nouveaux aménagements de la M83 en ligne, dans les registres d'expression disponibles dans les mairies de Lipsheim et de Fegersheim et au centre administratif ou via des permanences techniques, assurées par un représentant de la direction opérationnelle, au centre administratif et dans les mairies de Lipsheim et de Fegersheim.

Plus d'informations sur www.participer.strasbourg.eu

RÉUNION PUBLIQUE M83

La M83 est un axe routier structurant et représente la porte d'entrée Sud de l'Eurométropole de Strasbourg. Vieillissante et en très mauvais état, et ne correspond plus aux enjeux actuels liés au changement climatique et aux réglementations environnementales.

Par ailleurs, les évolutions liées aux aménagements connexes et au contexte en général, tels que le pôle d'échange multimodal de Lipsheim-Fegersheim, le REME⁽¹⁾, la ZFE⁽²⁾ ou encore l'interdiction des poids lourds sauf desserte locale, pousse à réinterroger la cohérence de cet axe avec son environnement, à la fois urbain, commercial et industriel.

Son réaménagement devra ainsi permettre de répondre aux enjeux suivants :

- améliorer la gestion du trafic et sécuriser les échanges avec les différentes entités,
- favoriser la multimodalité et des mobilités actives : en favorisant les échanges avec le pôle multimodal de la gare de Lipsheim-Fegersheim et en créant des continuités piétonnes et cyclables sécurisées,
- créer une porte d'entrée urbaine et paysagère de l'Eurométropole,
- accompagner le développement des communes limitrophes, notamment la future ZAE Ouest de Fegersheim.

Le réaménagement envisagé de la M83 permettrait d'améliorer la gestion du trafic tout en éloignant des habitations de la commune de Fegersheim, de faciliter les échanges et la traversée des communes.

D'autre part, ce projet pourrait accorder une plus grande place aux mobilités actives, avec la création de continuités piétonnes et cyclables sur l'ensemble de son périmètre.

Enfin cet aménagement permettrait de créer une entrée paysagère qualitative à caractère urbain pour l'Eurométropole de Strasbourg.

Pour cela, cinq permanences techniques réparties entre la commune de Lipsheim, de Fegersheim et le Centre Administratif de l'Eurométropole de Strasbourg, seront assurées par un représentant de la direction opérationnelle.

Date	Lieu	Horaires
29 novembre 2023	Mairie de Lipsheim	16h à 18h
08 décembre 2023	Mairie de Fegersheim	16h à 18h
14 décembre 2023	Salle des conférences au 1er étage au centre administratif de l'Eurométropole de Strasbourg	14h à 16h
18 décembre 2023	Mairie de Lipsheim	16h à 18h
10 janvier 2024	Mairie de Fegersheim	16h à 18h



(1) Le Réseau express métropolitain européen (2) Zone à faibles émissions

Article publié dans les DNA
le 28 novembre

Article publié dans le bulletin
municipal d'août 2023 de Lipsheim

COMMUNE DE FEGERSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 11 mars 2024 à 19h30

Nombre des conseillers élus : 28
Conseillers présents : 24

Conseillers en fonction : 28
Absents : 04
Procurations : 04

10. Modification du tableau des effectifs

Le tableau des effectifs est arrêté réglementairement à la date du 1^{er} janvier de l'année. Néanmoins, pour tenir compte des évolutions dans l'organisation et la répartition des effectifs, il est régulièrement proposé au Conseil municipal d'approuver ses mises à jour.

Les modifications proposées à partir du 1^{er} avril 2024 concernent :

- L'ouverture de l'emploi de Responsable des services à la population au grade de Rédacteur (catégorie B) suite à la réussite au concours de l'agent occupant le poste ; et la fermeture de ce même poste au grade actuellement ouvert, à savoir Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe (catégorie C) ;
- La création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité à 28,50h hebdomadaires annualisées ouvert au grade d'Adjoint d'animation (catégorie C) pour la période du 1^{er} avril au 5 juillet 2024 afin de renforcer le service sur les temps périscolaires (midi et soir) et le temps d'ATSEM de l'après-midi.

Il convient d'adapter le tableau des effectifs en cohérence (en pièce jointe).

Le Conseil municipal,
vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
vu le code général de la fonction publique,
après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **approuve** les modifications d'emplois présentées ci-dessus,
- **dit** que le tableau des effectifs est mis à jour en conséquence,
- **autorise** M. le Maire à pourvoir les emplois concernés.

Le Maire,

Thierry **SCHAAL**



PJ : Tableau des effectifs à jour

Le secrétaire de séance,

Olivier **RAGOT**



COMMUNE DE FEGERSHEIM
ETAT DES EFFECTIFS PERMANENTS DU PERSONNEL 2024

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF BUDGETAIRE au 01.01.2024	EVOLUTION	EFFECTIF BUDGETAIRE au 01.04.2024	EFFECTIF POURVU au 01/01	TEMPS NON COMPLET
Emploi fonctionnel						
Directrice générale des services	A	1		1	1	0
Filière administrative						
Attaché (emploi non permanent)	A	1		1	1	0
Attaché	A	2		2	2	0
Rédacteur principal de 1ère classe	B	1		1	1	0
Rédacteur	B	2	1	3	2	0
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	4	-1	3	4	1
Adjoint administratif	C	3		3	3	1
Filière technique						
Ingénieur territorial	A	1		1	1	0
Technicien principal 1ère classe	B	1		1	1	0
Agent de maîtrise principal	C	3		3	3	0
Agent de maîtrise	C	1		1	1	0
Adjoint technique principal 1ère classe	C	6		6	6	1
Adjoint technique principal 2ème classe	C	2		2	2	1
Adjoint technique	C	5		5	4	1
Adjoint technique (ASVP)	C	1		1	1	0
Filière médico-sociale						
Educateur de jeunes enfants	A	3		3	3	2
Educateur de jeunes enfants (emploi non permanent)	A	1		1	1	1
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	B	3		3	3	1
Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	1		1	1	0
Filière sociale						
ATSEM principal 1ère classe	C	6		6	6	4
ATSEM principal 2ème classe	C	2		2	2	1
Filière animation						
Adjoint d'animation principal 2ème classe	C	1		1	1	1
Adjoint d'animation	C	5		5	5	5
Adjoint d'animation (emploi non permanent)	C	0	1	1	0	1
Filière culturelle						
Bibliothécaire	A	1		1	1	0
Assistant spéc. d'ensegnem. artist. 1ère classe	B	1		1	1	1
Assistant spéc. d'ensegnem. artist. 2ème classe	B	1		1	1	1
Assistant d'enseignement artistique	B	12		12	12	12
Assistant de conservation du patrimoine ppal de 2ème class	B	1		1	1	0
Adjoint du patrimoine	C	2		2	2	1
Filière police municipale						
Brigadier chef principal	C	1		1	1	0
TOTAL		75	1	76	74	36

Département du Bas-Rhin

15/2024

Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGERSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 11 mars 2024 à 19h30

Nombre des conseillers élus : 28

Conseillers en fonction : 28

Conseillers présents : 24

Absents : 04

Procurations : 04

11. Subvention dans le domaine scolaire

Subvention pour :

Ecole A.B.C.M. Zweisprachigkeit de Haguenau

L'école A.B.C.M. Zweisprachigkeit de Haguenau a sollicité le concours financier de la commune pour l'organisation d'une :

- Classe bilingue à Muckenbach du 2 au 5 avril 2024, de 4 jours avec nuitées. Un enfant de notre commune participera à ce stage.

Il est proposé d'allouer une subvention pour l'élève résident de la commune de 12€ par jour, soit un montant total de **48€**.

Cette somme sera réajustée et versée en fonction du certificat de présence fourni.

Cette dépense est inscrite au compte 65738 du budget 2024.

Le Conseil municipal,
vu la demande citée ci-dessus
vu l'avis de la commission scolaire,
après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,
approuve le versement de la subvention d'un montant de 48€ après réception du certificat de présence.

Le Maire,

Thierry **SCHAAL**



Le secrétaire de séance,

Olivier **RAGOT**



COMMUNE DE FEGERSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 11 mars 2024 à 19h30

Nombre des conseillers élus : 28

Conseillers en fonction : 28

Conseillers présents : 24

Absents : 04

Procurations : 04

12. Subvention à la FDMJC pour la contribution de l'Espace jeunes à la communication de l'Osterputz 2024

Dans le cadre de la promotion de l'édition 2024 de l'Osterputz organisée par le service développement durable de la Mairie, en partenariat avec l'Espace jeunes, un groupe de volontaires de l'Espace jeunes se chargera de la distribution toutes boîtes aux lettres du flyer de l'évènement. Cette initiative est proposée dans une démarche de recherche de financements pour un voyage effectué par les jeunes cette année.

La distribution des supports de communication est habituellement assurée par la société externe Impact Media Pub pour un montant de 468€ TTC.

Afin de soutenir l'initiative des jeunes et contribuer au financement de leur voyage, il est proposé de verser à la Fédération des Maisons des Jeunes et de la Culture, à l'attention de l'Espace jeunes de Fegersheim, la somme habituellement attribuée à la prestation privée, arrondie au dixième supérieur.

Le Conseil municipal,
vu la demande citée ci-dessus
vu l'avis de la commission culture,
après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**
approuve le versement de la subvention d'un montant de 470 €

Le Maire,

Thierry **SCHAAL**



Le secrétaire de séance,

Olivier **RAGOT**



Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGERSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 11 mars 2024 à 19h30

Nombre des conseillers élus : 28
Conseillers présents : 24

Conseillers en fonction : 28
Absents : 04
Procurations : 04

Points d'informations

13. Droit d'occupation des sols

Le Conseil municipal est informé de toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme ainsi que des Déclarations d'Intention d'Aliéner déposées depuis la dernière séance du 12 février 2024, qui ont fait l'objet d'une décision.

Le Maire,


Thierry **SCHAAL**



Le secrétaire de séance,


Olivier **RAGOT**



P.J. : Tableaux du 4 mars 2024

- des demandes d'autorisations d'urbanisme (1 page)
- des déclarations d'intention d'aliéner (1 page)

Commune de
FEGERSHEIM

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2024
DECISIONS D'URBANISME PRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL DU 12/02/2024

N° Dossier	DATE D'ARRETE	BENEFICIAIRE	ADRESSE DU TERRAIN	NATURE ET DESTINATION DES TRAVAUX	DEBUT D'AFFICHAGE	TRANSMISSION PREFECTURE
DP 67137 24 V0010	07/02/2024 favorable avec prescriptions	Monsieur HORVATH Mathieu 1 place Appère 67640 FEGERSHEIM	1 place Appère 67640 FEGERSHEIM	la pose d'un climatiseur	08/02/2024	08/02/2024
DP 67137 24 V0011	07/02/2024 favorable avec prescriptions	Madame WALTER Mélanie 100 rue de Lyon 67640 FEGERSHEIM	100 rue de Lyon 67640 FEGERSHEIM	la peinture des façades ainsi que la réparation de la zinguerie et des poutres de la structure	08/02/2024	08/02/2024
PC 67137 23 V0025	12/02/2024 favorable	Monsieur COULON Jean Claude 16 A rue de l' Amiral Exelmans 67640 FEGERSHEIM	16 A rue de l' Amiral Exelmans 67640 FEGERSHEIM	la création d'une extension et d'un balcon ainsi que la modification des ouvertures	15/02/2024	12/02/2024
DP 67137 24 V0012	23/02/2024 favorable	Monsieur MUSIN Eldar 6 rue de l' Arc-en-ciel 67640 FEGERSHEIM	6 rue de l' Arc-En-Ciel 67640 FEGERSHEIM	l'installation de panneaux photovoltaïques en surimposition	29/02/2024	27/02/2024
DP 67137 24 V0014	23/02/2024 favorable	COMMUNE DE FEGERSHEIM représenté par Monsieur le Maire SCHAAL Thierry 50 rue de Lyon 67640 FEGERSHEIM	3 rue du Génie 67640 FEGERSHEIM	la pose d'une clôture en limite séparative	29/02/2024	27/02/2024
DP 67137 24 V0015	23/02/2024 défavorable	Monsieur LINGELSER Claude 10 rue de l' Abreuvoir 67640 FEGERSHEIM	10 rue de l' Abreuvoir 67640 FEGERSHEIM	la construction d'un abri de jardin	29/02/2024	27/02/2024
DP 67137 24 V0016	23/02/2024 favorable	EFFY représenté par Monsieur YACOUBI Yassine 33 avenue du Maine 75015 PARIS	6 rue des Cerisiers 67640 FEGERSHEIM	la pose de panneaux photovoltaïques en toiture	29/02/2024	27/02/2024

Conseil municipal du 11 mars 2024
Déclarations d'intention d'aliéner depuis le dernier conseil municipal du 12/02/2024

Date d'entrée Entrée le	NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR	ADRESSE DE L'IMMEUBLE (Observations)	SECT.	PARC.	SURFACE EN m2	Compétence P (préfet) E (Eurométropole)	Demande de préemption (P) Renonciation (R)	Date de transmission au titulaire du droit de préemption	Nom et adresse du propriétaire	Nom et adresse de l'acquéreur
14/02/2024	Maître CALDEROLI-LOTZ Antonia 19 rue du Général Leclerc 67450 MUNDOLSHEIM	14 B rue de la Liberté	26	121 166 167	909	P	R	19/02/2024	M. et Mme ROLAND Olivier et Chantal 14 B rue de la Liberté 67640 FEGERSEHEIM	M. BORDET Florent 3 rue Georges Laufenburger 67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN
15/02/2024	Maître ABSCHIEDT Christine 19 route de Strasbourg 67610 LA WANTZENAU	52 rue de l'Amiral Ronarc'H	33	960 963	685	P	R	19/02/2024	SNC TERROIR représenté par M. EBEL Francis 3 rue Pégase 67960 ENTZHEIM	M. TORA David et Mme DAUTHIEUX Lola 17 rue Charles Grad 67000 STRASBOURG
16/02/2024	Maître EHRHARDT Thomas 48 rue du Général Leclerc 67400 ILLKIRCH- GRAFFENSTADEN	7 rue Oberwiller	6	300 302	1215	P	R	20/02/2024	SARL JIMMOZ représentée par M. JACQUES Eric 2 rue de la Bruyère 67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN	M. CHENAFI Fouad (adresse non renseignée)
16/02/2024	Maître EHRHARDT Thomas 48 rue du Général Leclerc 67400 ILLKIRCH- GRAFFENSTADEN	7 rue Oberwiller	6	300 302	1215	P	R	20/02/2024	SARL JIMMOZ représentée par M. JACQUES Eric 2 rue de la Bruyère 67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN	M. EL YAHYAOUI Rachid 16 allée du Bohrie 67540 OSTWALD
16/02/2024	Maître EHRHARDT Thomas 48 rue du Général Leclerc 67400 ILLKIRCH- GRAFFENSTADEN	7 rue Oberwiller	6	300 302	1215	P	R	20/02/2024	SARL JIMMOZ représentée par M. JACQUES Eric 2 rue de la Bruyère 67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN	M. TURHAN Adem 120 rue du Général de Gaulle 67640 FEGERSEHEIM
21/02/2024	Maître FLU Philippe 5 rue du Général de Gaulle 67118 GEISPOLLSHEIM	10 rue Commandant l'Herminier	33	730	307	P	R	22/02/2024	Docteur LALLEMENT FUZELLIER Sophie 10 rue du Commandant l'Herminier 67640 FEGERSEHEIM	M. STEER Olivier 1 rue Surcouf 67640 FEGERSEHEIM
21/02/2024	Maître ROCQUES DESVALLEES Laetitia 1 place du Marché 67370 TRUCHTERSHEIM	1 place Appère	33	320	607	P	R	22/02/2024	M. et Mme HORVATH-HAAS Mathieu et Estelle 5 rue des Charmes 67140 SAINT-PIERRE	M. MUTZ Fabien et Mme GRADWOHL Nelly 15 rue d'Alsace 67640 LIPSHEIM
26/02/2024	Maître MEYER Stéphanie 5 rue du Général de Gaulle 67118 GEISPOLLSHEIM	13 rue de l'Amiral Dumont d'Urville	33	487	274	P	R	29/02/2024	Messieurs GOEPP Gérard et Roland 13 rue de l'Amiral Dumont d'Urville 67640 FEGERSEHEIM	M. CIMEN Haydar et Mme OZ Arzuman 27 rue de Lampertheim 67800 BISCHHEIM

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGERSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 11 mars 2024 à 19h30

Nombre des conseillers élus : 28

Conseillers présents : 24

Conseillers en fonction : 28

Absents : 04

Procurations : 04

Points d'informations

14. Informations du Maire

Les informations du Maire sont distribuées en séance.

Le Maire,

Thierry **SCHAAL**



Le secrétaire de séance,

Olivier **RAGOT**



Les infos du Maire

11 mars 2024

Fermeture de la Mairie et de la CLEF

- La Mairie et la CLEF seront fermées le week-end de Pâques, les 29 et 30 mars

RESSOURCES HUMAINES

Mouvements de personnel

Nous souhaitons une bonne continuation à :

- Marie-Thérèse YOESSLE, ATSEM à l'école maternelle de Fegersheim, qui prendra sa retraite au 1er avril 2024 après 17 ans passés au sein de la commune.
- Sandra DEBES, Responsable des finances et des achats, qui rejoindra les services de l'Eurométropole à compter du 1er juin 2024, après 32 ans de services à Fegersheim.

Recrutements

Le recrutement d'un agent technique polyvalent spécialisé en peinture est toujours en cours.

Des offres d'emploi seront prochainement publiées dans les domaines suivants :

- Projets techniques
- Finance et achats

Les offres d'emploi sont accessibles depuis le site internet de la commune, page "Offres d'emplois".

TRAVAUX

Quelques avancements des travaux de la Commune :

- **10 rue de l'école**

Ouverture du périscolaire le lundi 18 mars, après l'obtention le 5 mars de l'avis favorable de la Sous-commission Départementale de la Sécurité. Des éléments de rangements colorés ont été mis en place (bancs, armoires), ainsi qu'un plan de travail.

- **École élémentaire d'Ohnheim**

Travaux de la salle BCD terminée : réfection du faux plafond, éclairage et peinture. Cette salle sera une future bibliothèque : c'est un projet mis en place dans le cadre du dispositif Notre Ecole, Faisons-la Ensemble en partenariat avec l'école, la commune et l'État. L'État a financé le projet à hauteur de 17 500 euros.

- **Nouveau CTM** : travaux en cours pour mettre une barrière à l'arrière du bâtiment.

Ecole élémentaire d'Ohnheim, nouveau périscolaire et nouveau CTM





Retour en images sur le carnaval dans les écoles et périscolaires





ÉVÈNEMENTS PASSÉS

Haies Vives :

Nous avons planté des haies en milieu urbain au sein du parc de l'araignée sous la forme d'un chantier, les 28 et 29 février.

L'objectif est de revaloriser une ancienne friche accolée au plus grand parc communal et proposer un îlot de fraîcheur végétal pour les habitants du quartier et de l'Ehpad. Deux autres haies vives ont été plantées rue de l'Étang sur un espace communal jouxtant le terrain de football synthétique.

La création de ces haies végétales à essences locales s'inscrit dans un grand projet de végétalisation et de renaturation de la commune.

Le projet est réalisé en collaboration avec l'association Haies Vives d'Alsace. L'association s'est occupée de trouver les essences et a aidé la commune dans l'organisation de ce chantier participatif.

Bilan : 366m de Haies plantés avec 520 sujets. 2 équipes de 25 planteurs avec notamment le Conseil Municipal des Enfants, l'Espace Jeune et des membres du CCDD.





- Forum de l'emploi intercommunal, le 22 mars

FORUM DE L'EMPLOI INTERCOMMUNAL



**VENDREDI
22 MARS
2024
9H - 13H**

**CENTRE SPORTIF
ET CULTUREL
FEGERSHEIM**



Ligne 63 : Arrêt
Centre Sportif

**VENEZ À LA
RENCONTRE DES
ENTREPRISES !**





LE 13 AVRIL 2024

L'OSTERPUTZ

UNE MATINÉE D' ACTIONS CITOYENNES
RÉVEILLE LE SUPER HÉROS QUI SO-MEEEEH-ILLE EN TOI !

PLANTATION DE HAIES VIVES



RALLYE MÉNAGE DE PRINTEMPS



ATELIER GRAFF



CRÉATION DE MOBILIERS URBAINS



**AU CENTRE
SPORTIF ET
CULTUREL**

17A RUE
DU GÉNÉRAL DE GAULLE
FEGERSHEIM

RDV DÈS 9H À 11H

POUR RENDRE SERVICE
À SA COMMUNE

POUR UN TEMPS CONVIVAL
RESTAURATION + ANIMATIONS

Renseignements et inscriptions auprès de la Mairie sur fegersheim.fr

ou 03 88 59 04 59 ou à mairie@fegersheim.fr